

SOMMAIRE

- A propos du grand malheur (II)	1
(Michel BOYÉ)	
- Arcachon..., Bassin..., Bassin d'Arcachon.....	28
Fernand LABATUT)	
- Jasmin, le Pays de Buch et le Gascon	31
(Yves ROBERT)	
- Saumos à travers l'histoire	36
(Simone THORAVAL)	
- Les cloches de Saint-Eloi d'Andernos-les-Bains	59
(Bernard EYMERI)	
- Sur Henriette Caillaux	62
(Jean-Pierre ARDOIN SAINT AMAND)	
- Pierres et sites du Pays de Buch	67
(Louis CAMIN - Michel BOYÉ)	
- Textes et documents	76
- Notes de lecture	85
- Vie de la société	92

"REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus, en vente en librairie ou par la Société)

- La Révolution à La Teste - 1789-1794
(Fernand Labatut - 90 F)
- Histoire des produits résineux landais (épuisé)
- Oeuvres de Guillaume Desbiey (80 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon (2^e édition)
(guide itinéraire - 20 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux
(guide itinéraire - 10 F)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (I) (épuisé)
- Le littoral gascon et son arrière-pays (II)
(actes du colloque - Arcachon octobre 1992 - 100 F)
- Pays de Buch et Côtes du Médoc, par Cl. Masse (30 F)
- La Naissance d'Arcachon - 1823-1857 (2^e édition)
(Robert Aufan - 80 F)
- L'ostréiculture arcachonnaise
(actes du colloque - Gujan-Mestras octobre 1994 - 80 F)
- Osiris, l'oncle d'Arcachon (75 F)
(Jean-Pierre Ardoin Saint Amand)
- Les origines de l'ostréiculture arcachonnaise
(Robert Aufan - 20 F)
- Souvenirs d'un directeur des douanes (1855-1904)
(Jean Paloc - 110 F)

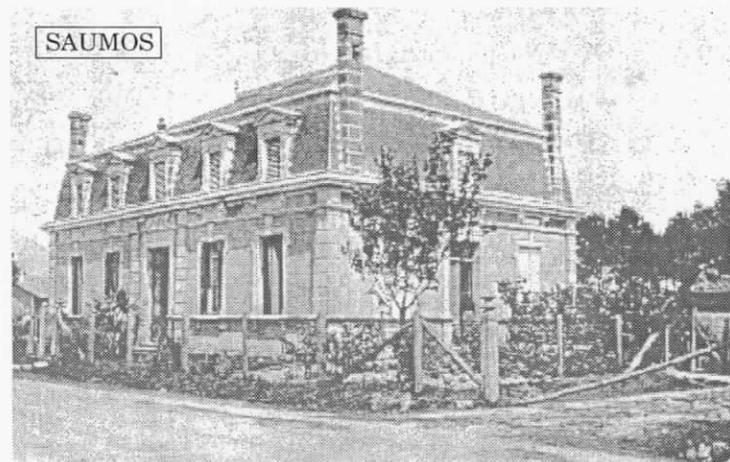
Directeur de la publication : M. BOYÉ
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1999
 Commission paritaire de presse N° 53247
 27^e année - Imprimerie Darrigade - Arcachon

Prix : 45 francs

I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 99

1^{er} trimestre 1999



BULLETIN de la
Société Historique et Archéologique
 d'ARCACHON et du PAYS de BUCH

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION - ABONNEMENT

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion. Elle se renouvelle par tacite reconduction. Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1999 : 150 F. (cotisation de soutien à partir de 200 F donnant droit à des tarifs préférentiels sur les livres et un cadeau).
- 3) - Le paiement s'effectue :
 - soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
 - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert Aufan, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE-DE-BUCH.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars.

PAYS DE BUCH

Arcachon – La Teste de Buch – Gujan-Mestras

Le Teich – Mios – Salles – Belin-Béliet

Biganos – Marcheprime – Croix d'Hins

Audenge – Lanton – Andernos

Arès – Lège-Cap-Ferret – Le Porge

Lacanau – Saumos – Le Temple

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

A PROPOS DU GRAND MALHEUR (II)

Comme chacun le sait, Louis-David Allègre, avec le *Turbot* et la *Sole*, et son émule François Legallais, avec le *Testerin*, échouèrent dans leur entreprise visant à remplacer les chaloupes traditionnelles par des bateaux de pêche à vapeur ; l'un et l'autre cessèrent leur activité halieutique en 1838¹.

Homme pour le moins opiniâtre, le capitaine Allègre ne pouvait cependant pas renoncer aussi facilement que le souhaitaient ses détracteurs. Dès le début de l'année 1841, il se remit au travail, la plume à la main, incité par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux². Avec succès, si bien qu'en fin d'année, il n'hésita à écrire au Ministre de la Marine.

« L'Académie des Sciences de Bordeaux, ayant mis au concours la question de la pêche dans le bassin et sur la côte extérieure d'Arcachon, je lui ai adressé un mémoire qu'elle a couronné. J'ai l'honneur de vous en adresser quelques exemplaires.

Le plan que j'ai tracé, les conseils que donne mon mémoire ne reposent pas sur une vaine théorie. Devenu l'un des grands propriétaires des landes qui bordent le bassin d'Arcachon, j'ai suivi dans leur deuil et dans leurs douleurs ces braves pêcheurs, avec la sollicitude d'un vieux marin, et le projet que je propose aujourd'hui est fils d'une expérience chèrement payée.

Vous vous souvenez peut-être, Monsieur l'Amiral, de l'application, dans ces passages, de la vapeur à la pêche. Le procédé a parfaitement réussi, mais par des causes qui se rattachent à la fabrication des machines que nos avions sur nos steamers, nous avons dû liquider cette entreprise.

Vous accueillerez, Monsieur le Ministre, les vœux exprimés dans ce mémoire et bientôt la population du quartier de La Teste aura acquis une augmentation considérable.

Pour la pêche intérieure, nous vous demandons une organisation, des réglemens, des gardes pêche, pour les huîtres surtout à l'instar de la baie de Cancale.

Pour la pêche extérieure, cette pêche la plus périlleuse qui existe, témoins les naufrages qui viennent tous les ans décimer les marins d'Arcachon, nous vous demandons plus encore.

Vous verrez, Monsieur l'Amiral, comment je propose de substituer le chalut au trémail, par l'emploi des cotres, ayant pour auxiliaire le steamer, qui remplacerait les anciennes chaloupes.

Mais nos armateurs de pêche et nos marins sont trop pauvres pour faire l'acquisition d'un bateau à vapeur convenable ; ce qu'ils pourront faire, (...) étant aidés, ce serait armer quelques cotres.

Le Gouvernement a doté le port de Bayonne pour un service utile, sans doute ; pourquoi, dans sa sollicitude pour notre Marine, ne ferait-il pas le même présent à nos localités ? Il s'agit de la vie d'une classe d'hommes utiles à l'Etat.

Ce que je demande est un sacrifice (...) ; mais l'Etat en sera payé au centuple par la conservation et l'accroissement d'une population aussi intéressante.

Permettez-moi, Monsieur l'Amiral, d'esquisser ici le marin d'Arcachon. Il ne connaît que deux choses : sa pêche et le service du Roi. On le voit rarement sur les batimens de commerce ; il donne la préférence aux vaisseaux de l'Etat

quand il est forcé de quitter ses brisans. Jamais il n'oppose aucune résistance, aucun délai quand il est requis pour le service de la flotte ; et là il est un modèle de fidélité au pavillon, la désertion - ce cancer de la marine française - ne vient jamais souiller son caractère. Rentrer dans sa cabane, il y porte et y perpétue les traditions du service de nos vaisseaux, et ses fils, avant de connaître par expérience le service de la flotte, le connaissent par les récits qu'ils ont entendus au foyer domestique.

Cette race modèle, Monsieur le Ministre, est digne de votre puissante protection.

Je sou mets avec confiance ces considérations à votre sollicitude, et si mon concours, même la continuation de mes sacrifices pouvaient être utiles, je serais heureux de vous donner, en cette (...), des preuves de mon dévouement »³.

Le 12 janvier 1842, le Conseiller d'Etat préfet de la Gironde signait un arrêté.

« Vu le mémoire publié par M. Allègre, sur les moyens de rendre plus productive la pêche dans le bassin et sur la côte extérieure d'Arcachon, et de prévenir les dangers auxquels les pêcheurs sont maintenant exposés par le mode qu'ils emploient pour la pêche maritime,

« Considérant que les désastres, qui ont frappé en 1836, 1840 et 1842 les pêcheurs du littoral du bassin d'Arcachon en occasionnant la mort de 106 marins, donnent une haute importance à la recherche des mesures susceptibles d'en prévenir le retour,

« Qu'il convient de constater si les moyens proposés par M. Allègre peuvent faire atteindre ce but et, dans le cas où l'efficacité en serait reconnue, d'examiner quelles seraient les dispositions à faire pour parvenir à les mettre en pratique

« Arrête

« Art. 1er : Le mémoire de M. Allègre sera soumis à une commission chargée d'exprimer un avis motivé 1° sur

les moyens qui y sont indiqués comme propres à rendre la pêche plus productive et à prévenir les dangers de la pêche à l'extérieur du bassin d'Arcachon 2° sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre tant pour organiser le service de la pêche maritime suivant le mode qui serait reconnu le plus propre à atteindre ce double but, que pour procurer aux pêcheurs du littoral du bassin les ressources qui leur seraient nécessaires pour introduire dans cette pêche les changements et les améliorations dont elle est susceptible.

« Art. 2 : Sont nommés membres de la Commission :

- MM. Leroy, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Secrétaire Général de la Préfecture, Président de l'Académie royale de Bordeaux ;
- Gibouin, Commissaire de l'Inscription Maritime à Bordeaux ;
- Lhotellerie, Commissaire de l'Inscription Maritime à La Teste ;
- Gallais, Capitaine de navire, à Bordeaux ;
- Amiel, Capitaine de navire (hôtel de Nantes) ;
- Delalleu, Commandant du bataillon de marine de la Garde nationale de Bordeaux ;
- Bichon, Constructeur de navires ;
- Gélot, gérant de la Compagnie des bateaux à vapeur du bas de la rivière ;
- Jean Daney, dit Poulanc, patron à Gujan.

La commission sera présidée par M. Leroy ; elle choisira en son sein un secrétaire. »

Treize expéditions de cet arrêté furent établies le jour même et adressées à qui de droit en toute urgence.

Réunie le 16 janvier, la Commission, réduite par les défections de MM. Gibouin et Gelot et par l'absence de M. Bichon, désigna trois rapporteurs « pour examiner le mémoire de Mr Allègre ». MM. Delalleu et Gallais se chargeant « de présenter des observations (...) sur la pêche à l'extérieur du bassin d'Arcachon », M. Lhotellerie accepta de plan-

cher sur la pêche intérieure ; il travailla d'arrache-pied et mit un point final à son rapport « sur les diverses améliorations proposées dans la pêche intérieure du bassin d'Arcachon et sur l'emploi du filet chalut à la place du trémail qui est en usage depuis (de) longues années », le 22 janvier. Ce document inédit est fort intéressant. En voici la transcription in extenso.

« 1ère Partie, de la pêche dans l'intérieur du bassin -

« Ainsi que l'expose l'auteur du mémoire qui nous occupe, la pêche intérieure du bassin d'Arcachon est susceptible d'acquiescer un grand accroissement et d'offrir de puissantes ressources, mais pour atteindre ce but, il faut ramener à exécution les lois et règlements qui régissent la matière, déraciner et faire disparaître les abus qui, faute de moyens suffisants de répression, se sont introduits dans l'exercice de cette pêche depuis un temps immémorial.

« La police de cette pêche étant de la compétence de la Marine, le Rapporteur est d'avis que la Commission doit se borner à exprimer le vœu que les vues de l'auteur du mémoire soient exaucées par l'administration supérieure de la Marine. Le Rapporteur ajoute en sa qualité d'administrateur du quartier de La Teste, que déjà plusieurs fois, notamment le 22 juillet 1840, il a été rendu compte au Ministre de l'état des choses, et qu'il va de nouveau signaler les abus et solliciter les moyens de les réprimer.

« Nous allons examiner les diverses propositions faites par l'auteur du mémoire pour améliorer et accroître les produits de la pêche intérieure... ».

Henri Lhotellerie analysa donc le Mémoire d'Allègre, sur deux colonnes : l'une consacrée aux propositions du châtelain d'Arès, l'autre à ses propres réponses ou remarques.

1° Prohiber le filet appelé Eyrau

La prohibition de ce filet est à désirer. Elle a été proposée au Ministre le 22 juillet 1840.

2° Prohiber l'usage de la foëne à dents serrées et en scie

Oui

3°/ Faire revivre les règlements touchant la pêche à la courtine

Il est très vrai que d'après l'ordonnance de la marine de 1681, le filet de courtine doit être placé à 6 pouces de terre, mais sur les réclamations des pêcheurs qu'en les plaçant ainsi il leur était impossible de prendre aucun poisson, l'administration de la Marine a toléré qu'il fût placé à une petite distance de terre. Cette question sera examinée attentivement et l'ordonnance ramenée à exécution.

4°/ Prendre des mesures pour la destruction du touil et de la tère.

Il est très vrai, ainsi que le dit Mr Allègre, que le touil et la tère, selon les marins, détruisent beaucoup d'huîtres. Cependant les marins assurent qu'ils ne négligent jamais de pêcher ces sortes de poissons. Je partage l'avis de l'auteur du mémoire sur la nécessité qu'il y aurait d'admettre ces poissons en franchise à Bordeaux, les marins en prendraient en plus grand nombre et l'on pourrait parvenir à les détruire.

5°/ Faire revivre les règlements sur les points où le poisson dépose son frai.

Ils sont toujours en vigueur et l'exécution en est rapportée par l'arrêté de Mr le Chef du service de la Marine de Bordeaux, du 22 octobre 1840, qui a été et est encore placardé dans toutes les localités du littoral.

6°/ Prohiber la drague des huîtres dans les chenaux.

Cette prohibition existe depuis le 1er novembre 1840, par le même arrêté du 22 octobre 1840. Le stationnaire de l'Etat l'Isle d'Enet est chargé de surveiller son exécution.

7°/ Prohiber, pendant deux ans, la pêche des huîtres sur la moitié des crassats, afin de laisser à ce coquillage le tems de se reproduire.

Cette mesure serait sans doute fort bonne et produi-

rait indubitablement de bons résultats en assurant la reproduction des huîtres ; mais je considère son exécution comme impossible par la raison qu'il faudrait presque autant de surveillants qu'il y aurait de pêcheurs, pour réussir à empêcher la fraude. En effet, comment surveiller efficacement 7 à 800 individus disséminés sur la vaste étendue du bassin d'Arcachon ?

8°/ Faire un règlement par ordonnance royale concernant les pêches, intérieure et extérieure, instituer des inspecteurs et des gardes-pêche.

Déjà en 1818, M. Pouyer, Intendant de la Marine à Rochefort, se rendit à La Teste, par ordre du Ministre, où il séjourna plus d'une semaine, pour examiner ces diverses questions. Il signala les abus, les améliorations à introduire, etc., etc., etc. Un projet de Règlement fut rédigé mais malheureusement les vues excellentes de M. Pouyer restèrent sans effet. Il est bien à désirer que le fâcheux état actuel de choses cesse, et que de bons et sévères règlements viennent mettre fin aux abus et favorisent le développement de cette pêche.

« 2ème Partie, de la Pêche sur la côte d'Arcachon -

Sur cette seconde partie du Mémoire, le Rapporteur s'est posé les questions suivantes pour lesquelles des solutions sont proposées.

1°/ Combien dépense une chaloupe de pêche dans une sortie, c'est-à-dire, dans une traite de 24 heures ?

De 240 à 250 F.

2°/ Quelle est la nature du fond en dehors de la Passe du bassin d'Arcachon ?

Jusqu'à trois lieues au large ce fond est de sable fin, puis gravier et sable vasard. Environ à une lieue dans l'ouest du Phare, il existe un plateau d'aliols, ou tuf ferrugineux dont la position est bien connue des pêcheurs.

3°/ Le filet chalut pourra-t-il être manoeuvré avec succès sur ce fond ?

Cela n'est pas douteux. Des essais ont été faits à diverses époques, et toujours ils ont réussi. Celui fait à bord du bateau à vapeur le *Turbot* a aussi démontré que le chalut pouvait être utilement employé dans ces parages.

4°/ Un chalut manoeuvré pendant 24 heures prendra-t-il autant de poisson qu'une chaloupe avec des filets trémails ?

Il est difficile de répondre quant à la quantité, mais il est probable, d'après les essais faits, que le chalut prendra plus de poisson fin que le trémail, et qu'en définitive sa pêche aura plus de valeur.

5°/ Par quelle espèce de bâtiment le chalut pourra-t-il être manoeuvré sur la côte d'Arcachon ?

Les avis sont partagés ; ceux qui connaissent les cotres disent qu'ils doivent être préférés et ceux qui ont l'habitude des chasse-marées se prononcent en leur faveur. Dans tous les cas, ces bâtiments devront être du port de 40 à 50 tonneaux pour bien résister au mauvais tems.

Au surplus, MM. Les capitaines, membres de la Commission, sont chargés d'examiner cette importante question et de faire un rapport.

6°/ Un chasse-marée ou un cotre de 40 à 50 tonneaux pourront-ils toujours, par un mauvais tems, rentrer dans le Bassin pour atteindre un port de relâche, soit au nord, soit au sud du Bassin ?

Oui.

7°/ La côte d'Arcachon est-elle poissonneuse ?

Elle est extrêmement poissonneuse, surtout pendant la saison d'hiver. Dans l'été la sardine ou royan y est très abondante, et si le tems ou l'état de la barre permettait aux petites embarcations qui font cette pêche de sortir, elles feraient d'abondantes pêches.

8°/ Les cotres ou chasse-marées de 40 à 50 tonneaux pourront-ils résister à l'ancre dans un gros tems ?

Oui. Il n'y a que dans les tempêtes déclarées et les tems forcés qu'ils seront obligés d'appareiller pour aller chercher un port de relâche.

9°/ Un bateau à vapeur pourra-t-il, de tous tems, franchir la passe d'Arcachon à la sortie et à la rentrée ?

Sauf dans les grands mauvais tems, et dans les circonstances assez rares où la barre grossit sans cause apparente, le bateau à vapeur, qui doit être de première classe, pour la force et les qualités, franchira la passe à la sortie, et toujours il pourra la franchir à la rentrée, ainsi que le font journellement les navires de commerce.

10°/ Le système recommandé par le mémoire de M. Allègre présente-t-il, en effet, sécurité pour les pêcheurs, production à meilleur marché que par les chaloupes, et régularité pour l'approvisionnement ?

Cela paraît assez évident, mais avec un bon bateau à vapeur affecté au service des cotres, tant pour les remorquer quand les circonstances l'exigeront, que pour aller, chaque jour, chercher le poisson en mer.

11°/ De quel œil les pêcheurs verront-ils ce nouveau procédé ?

Les pêcheurs sont tous d'accord sur ce point que la pêche par les chaloupes est anéantie.

Ils voient que tôt ou tard pas un d'eux n'échappera au naufrage et ils verront avec reconnaissance un procédé qui leur offrira sûreté et plus de profit.

12°/ En résumé, le système proposé par l'auteur du mémoire offre-t-il les avantages signalés ?

Le procédé dont il s'agit est d'une réalisation possible, facile même ; il paraît susceptible de devenir la sauvegarde des marins qui se livrent à la pêche extérieure. Il est bien à désirer qu'il soit adopté et mis à exécution le plus promptement possible, car l'industrie de la pêche est frappée de mort. Il ne reste plus qu'une chaloupe non pontée et

le danger auquel elle a échappé l'an dernier est peu fait pour encourager les marins à des nouvelles sorties ; on doit concevoir que le nouveau désastre a dû frapper la malheureuse et si intéressante population maritime d'Arcachon, déjà si déplorablement décimée en 1836. »

Le 20 janvier 1842, signant « pour les pêcheurs du bassin d'Arcachon », le gujanais Marcellin Tardit apportait un bémol quant à l'adhésion des marins aux propositions du capitaine Allègre, dans une lettre adressée au baron de Sers, préfet de la Gironde.

« Au moment où une commission est nommée pour juger un nouveau procédé pour la pêche extérieure du Bassin d'Arcachon, nous vous supplions de vouloir bien ne rien déterminer avant d'avoir pris connaissance d'un rapport que nous aurons l'honneur de vous présenter le 10 du mois prochain. »

« Ce rapport contient, et vous fera connaître la découverte, d'une chaloupe insubmersible ; c'est à MM. Laporte frères, Directeurs de l'Ecole des mousses et novices de Bordeaux, que nous devons cette importante découverte. Nos vies ne seront plus en danger, nous serons désormais à l'abri des naufrages qui déciment chaque année notre malheureuse population. »

« Cette nouvelle méthode de pratiquer la pêche offre en outre :

1°/ une augmentation considérable dans les produits de cette pêche ;

2°/ l'emploi d'un plus grand nombre de pêcheurs, avantage inappréciable pour notre pays ;

3°/ une grande diminution dans le prix du poisson.

« Messieurs Laporte frères viennent de nous offrir avec leur générosité ordinaire leurs soins pour mettre à exécution leurs nouveaux moyens de faire la pêche. »

« Nous connaissons, Monsieur le Préfet, tout l'intérêt que vous portez à cette partie de la population du Départe-

ment qui a le bonheur de vous avoir pour administrateur, et votre puissante protection assurera le bonheur de vos très humbles serviteurs ».

Le 23 janvier, la Commission chargée d'examiner le mémoire du capitaine Allègre tint sa seconde réunion à laquelle elle avait « invité » l'auteur et M. Lafon, « capitaine au cabotage du port de La Teste ». La séance débuta par la lecture de la lettre de Marcellin Tardit qui demandait au Préfet d'attendre le rapport promis pour le 10 février ; la missive écrite « au nom des pêcheurs du bassin d'Arcachon » déplut fortement aux membres présents car, à leur connaissance, « les pêcheurs d'Arcachon n'avaient nullement donné mission à qui que ce soit de les représenter » ! L'ordre du jour fut donc respecté.

M. Lhotellerie exposa son rapport à ses collègues ; point par point, avec méthode, ses réponses furent « discutées, approfondies et mises aux voix ». Seule la cinquième question de la deuxième partie - par quelle espèce de bâtiment le chalut pourra-t-il être manoeuvré sur la côte d'Arcachon ? - donna lieu à un long débat avant qu'un avis ne fût émis : « le cutter doit être préféré comme d'une construction et d'une mâture plus solides, d'une voilure plus facile à manoeuvrer que les chasse-marées et les chaloupes ordinaires ».

Avec une belle unanimité, la commission, s'estimant alors suffisamment éclairée, exprima par écrit son opinion :

« Pour la pêche intérieure, que les vœux de l'auteur du mémoire soient exaucés (...) » ; « Pour la pêche extérieure, que le mode actuel doit être abandonné sous le double rapport des filets et des embarcations... »

Il convenait donc d'abandonner le tramail au profit du chalut, les chaloupes au profit des cutters ; de faire manoeuvrer ces cutters « par des pilotes connaissant le genre de manoeuvre qui leur est propre, des maîtres au cabotage ou des marins ayant subi des examens sur la manière de gagner les ports de relâche. Il apparaissait « nécessaire que les cutters (fussent) aidés par un bâtiment ayant un

moteur qui lui soit propre » ; « l'emploi d'un bateau à vapeur » s'avérait donc indispensable.

Le coût prévisible du bâtiment auxiliaire allait, selon la commission, nécessiter « la réunion d'un grand nombre d'efforts individuels » ; appel devrait donc « être fait au commerce bordelais afin qu'une compagnie p(ût) se former pour la création d'un bateau à vapeur et de la flottille qu'il (serait) appelé à desservir », à moins que l'Etat acceptât d'«accorder au port de La Teste la même faveur qu'à celui de Bayonne, c'est-à-dire un bateau à vapeur en station qui serait mis à la disposition des cutters ».

A situation critique, solution urgente. « Considérant que le dernier sinistre qui vient d'affliger le bassin d'Arcachon impose l'obligation de porter le plus prompt remède à l'état de choses actuel ; qu'il n'existe plus qu'une chaloupe en état de pêcher ; que des pertes considérables frappent de misère tous les habitans de cette contrée, que la pêche par les moyens actuels semble anéantir, que les tiolettes qui pêchent en dehors de la passe sont encore plus dangereuses que les chaloupes, la Commission estime que le projet de Mr Allègre déjà encouragé et signalé à l'attention publique par l'Académie Royale des Sciences de Bordeaux, mérite toute la sollicitude de l'Administration supérieure et qu'elle doit être engagée à lui venir en aide... ».

Dès le 24 janvier, Allègre, tout en appuyant le recours au commerce bordelais, n'hésitait pas à formuler quelques remarques et suggestions à l'attention du Préfet. « Ses idées ».

« ... Je commencerai par répéter ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de vive voix, savoir : que mon concours est désintéressé, que je ne veux être ni gérant, ni directeur de l'entreprise. J'y entrerai avec plaisir comme actionnaire, je pourrai offrir mon concours actif lorsqu'il s'agira, dans le début, de mettre en mouvement la flottille et apprendre à nos pêcheurs l'usage des cotres et du chalut, mais cela sans aucune prétention autre que celle d'être utile.

« J'ajouterais que cette affaire doit être montée directe-

ment par le commerce et la cité, sans l'entremise d'hommes d'affaires ; il ne s'agit pas ici d'élever un marchepied à l'intérêt particulier, il ne s'agit que de l'intérêt général, quant au département, d'un intérêt humanitaire quant à cette infortunée population d'Arcachon.

« Je pense, Monsieur le Préfet, que le commerce de Bordeaux, négociants et commerçants, devraient être convoqués en assemblée générale à la Bourse, sous votre présidence... ».

Allègre poursuivait en proposant un plan : formation d'une société en commandite ou anonyme, par actions de 100 francs au nombre illimité ; organisation de l'affaire par un comité supérieur irresponsable et non rétribué, constitué de trois membres ; installation du siège de la société à La Teste ou à Gujan mais tenue des assemblées générales à Bordeaux.

Le châtelain d'Arès avait fait ainsi preuve d'une rapidité inconnue dans l'administration. Dans sa réponse du 25 janvier, le Préfet reconnaissait ne pas avoir encore reçu le procès-verbal de la séance tenue le 23 par la Commission ; il indiquait cependant qu'à son avis, il ne fallait, dans un premier temps, « que chercher à réunir les fonds nécessaires à l'achat d'un bâtiment à vapeur et d'un cutter pour commencer à expérimenter ce mode (de pêche) et en préparer la généralisation par les résultats qu'on en obtiendra ».

Si à la préfecture de la Gironde, la célérité d'Allègre avait un peu surpris, en fut-il de même au Commissariat Général de la Marine de Bordeaux pour la lenteur du ministère de tutelle ? Ce n'est en effet que le 3 février 1842 que l'Amiral Duperré accusa réception de l'exemplaire du mémoire d'Allègre adressé par M. de Prigny dès le 15 janvier. S'associant aux éloges qui étaient dûs à Allègre, le ministre terminait en déclarant : « Je lirai avec beaucoup d'intérêt le rapport de la Commission qu'a instituée M. le Préfet de la Gironde ».

Ce rapport ne fut expédié à Paris que le 25 février - il avait donc fallu attendre un mois ! Le 14 mars, partait de Paris une longue réponse ministérielle dont la conclusion posait clairement le problème à régler au plus vite : « En

admettant qu'à l'instar de ce qui a eu lieu pour le port de Bayonne, auquel le Département du Commerce a accordé un bateau à vapeur remorqueur, le Gouvernement fit les premiers frais d'un bâtiment de même espèce pour le service de la pêche dans le bassin et sur la côte d'Arcachon, il resterait la question de savoir à quelles conditions la Compagnie dont on provoque la formation se chargerait de l'entretien du dit bâtiment et de la construction de la flottille de cutters qu'on propose de substituer aux embarcations dont l'usage a été reconnu dangereux.

« Pour être fixé sur ce point, il convient donc d'attendre que quelque proposition ait été soumise à cet égard à la préfecture de la Gironde... ».

Le commissaire de Prigny en faisait parvenir une ampliation au baron Sers le 17 mars en lui demandant « de lui faire connaître, en tems opportun, ce qui surviendra dans l'affaire » ; cette transmission fut aussi l'occasion que saisit le commissaire général de la Marine pour proposer au préfet « de solliciter des départemens du Commerce et de la Marine les avances de la construction de deux ou trois cutters qui seraient remis à des associations de marins à La Teste, sous la direction du Commissaire des classes, lesquels marins seraient tenus de rembourser, sur la vente du poisson et dans le cours d'un tems fixé, le prix des embarcations dont l'entretien serait à leur charge et desquelles ils resteraient propriétaires après remboursement.

« Je ne vois pas d'autre moyen d'aider efficacement ces malheureux pêcheurs de La Teste et de les soustraire au joug des commissionnaires du poisson. Quant au bateau à vapeur, c'est une autre question ... ».

Ce même 17 mars, M. de Prigny interrogeait son subordonné testerin M. Lhotellerie « sur le moyen (qu'il avait) proposé à M. le Préfet Sers comme paraissant le plus propre à favoriser nos malheureux pêcheurs ».

Le commissaire des classes de La Teste demandait en préambule la permission de « donner son avis avec une entière franchise ». Et de déclarer tout de go : « Je ne pen-

se pas qu'une association entre pêcheurs soit possible pour la pêche au chalut. Voici mes motifs ». Le tableau dressé remet en cause bien des idées reçues sur le milieu maritime arcachonnais au XIX^e siècle, volontiers présenté comme idyllique comparé au milieu forestier !

« Le découragement pour la pêche extérieure est très grand ; d'ailleurs, il ne nous reste que très peu de marins ayant pratiqué cette pêche ; et si nous avons encore une chaloupe et quelques grandes tilloles armées, il est à remarquer que la majeure partie des équipages de ces embarcations est composée d'homme étrangers à la Marine, et de 40 à 45 réfugiés espagnols. Tous attendent avec impatience les fêtes de Pâques, qui est le terme de leurs engagements, se promettant bien de ne pas continuer.

« Le petit nombre des pêcheurs qui a survécu aux naufrages de la grande pêche, n'entendra rien d'abord à une association. Ce sont de bons et braves hommes, mais très pauvres, grossiers, tellement adonnés au vin, qu'ils n'embarquent sur les chaloupes seulement que parce que le vin y étant à discrétion, ils peuvent se livrer sans réserve à l'ivrognerie. Ils n'offriraient donc aucune garantie, ne pourraient rien faire sans être guidés et administrés par les armateurs de pêche qu'ils appellent leurs marchands. Or, ces armateurs sont ennemis déclarés de tout ce qui menace leurs intérêts illicites.

« De plus, guidés par ces marchands, les pêcheurs que l'on emploierait feraient probablement tous leurs efforts pour faire avorter un système de pêche qui est considéré par nos marins notables comme infaillible pour le salut des marins.

« Je crois donc la formation d'associations entre marins impossible ; fût-elle possible, je suis convaincu qu'il y aurait danger de la tenter.

« En général, nos armateurs de pêche, dont cependant aucun ne s'est enrichi, sont fort jaloux du système présenté par Mr Allègre, et cela se comprend. Le mode actuel est le servage des pêcheurs qu'ils tiennent sous leur dépendance jusqu'à ce qu'ils les aient noyés ; celui qu'on veut lui substituer par les cutters, ayant pour auxiliaire la vapeur, est au contraire leur émancipation.

« En revanche, nos capitaines au long cours et nos maîtres au cabotage approuvent au contraire le système dont il s'agit, plusieurs ont essayé le chalut et paraissent certains du succès. Déjà plusieurs maîtres au cabotage se présentent pour commander des cutters.

« Permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Commissaire Général, tout est dans la concession d'un bateau à vapeur, les cutters viendront ensuite tout naturellement. En vain aurions-nous des cutters ; si nous n'avons pas de steamer, rien de marchera.

« Je terminerai en vous disant que, dans mon opinion, il n'y a qu'une compagnie intelligente, qui puisse monter et conduire ce service ; espérons qu'elle ne tardera pas à se former... ».

Le 30 mars 1842, le baron Sers informait le Ministre de la Marine et des Colonies que le Commissaire général de la Marine de Bordeaux, suite au rapport de M. Lhotellerie, avait « abandonné » l'idée d'association de marins. Par contre, « par un nouveau rapport dont (il avait) l'honneur de transmettre une copie, Mr Allègre annonce qu'une compagnie sérieuse se présente pour l'exploitation de la pêche selon le système qu'il a développé dans son premier travail. Cette société ferait construire deux steamers et 10 cutters, sauf à augmenter le nombre de ces derniers bâtiments si les besoins l'exigent. Pour réaliser ce projet, elle demande une subvention de 125.000 F. ».

Tout en appuyant l'ensemble de ces propositions, le préfet de la Gironde soulignait : « la demande d'une subvention, au lieu d'un steamer - solution suggérée par la Commission préfectorale - serait probablement beaucoup plus économique pour l'Etat... Quant au chiffre de la subvention, il ne semble pas trop élevé eu égard à l'importance du résultat qu'il s'agit d'obtenir ».

Craignant de ne pas être entendu intégralement ou partiellement par la Marine, M. de Sers s'empressa « de recommander d'une manière toute spéciale les considérations » et la demande de subvention avancée par Allègre à

l'attention de deux autres départements ministériels : l'Agriculture et le Commerce mais aussi l'Intérieur. Il pria les deux ministres concernés « de (lui) faire connaître leur détermination le plus tôt qu'il sera possible afin que, si elle est favorable, la Compagnie qui est prête à se former puisse se constituer définitivement ».

Si l'on s'en tient aux archives subsistantes, il semblerait que seul le Ministre de l'Agriculture ait réagi dans des délais raisonnables..., en date du 14 avril 1842, sans se déterminer. Il est vrai qu'il ne répondait pas directement à la lettre du préfet ! En effet, il avait été « informé » de la situation arcachonnaise par son collègue, le Garde des Sceaux.

« ... M. le Ministre de la Justice m'a communiqué les observations que lui a transmises sur (le récent malheur arrivé à des pêcheurs et marins de la côte d'Arcachon) M. le Procureur du Roi de Bordeaux.

« Depuis, son Altesse Royale Mgr le Duc d'Orléans m'a recommandé les vues exposées dans l'intérêt des pêcheurs d'Arcachon par M. Allègre, qui pense que l'établissement d'un bateau à vapeur sur ce bassin pourrait prévenir une partie des malheurs trop fréquents qui affligent la baie d'Arcachon.

« Je vous prie, Monsieur le Préfet, de me faire connaître si la Chambre de Commerce de Bordeaux a examiné les moyens proposés par M. Allègre, la possibilité de leur exécution, la dépense qui en résulterait et les ressources qu'elle pourrait affecter à cette création utile.

« Lorsque vous aurez recueilli tous les renseignements nécessaires pour apprécier le projet de M. Allègre, je vous serai obligé de m'adresser vos observations et votre avis sur les moyens d'exécution.

« Au moment de faire partir cette lettre, je reçois celle que vous m'avez écrite pour le même objet sous la date du 30 mars dernier : cette lettre répond à quelques-unes des observations qui précèdent, mais elle n'annonce pas que la Chambre de Commerce de Bordeaux ait été consultée, et comme je tiens essentiellement à connaître son avis (...), j'at-

tendrai que vous m'en ayez donné connaissance pour examiner les diverses propositions contenues dans votre lettre du 30 mars... ».

Le préfet de la Gironde, soucieux d'aboutir au plus vite, s'adressait au Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux le 19 avril en lui faisant parvenir l'ensemble des pièces du dossier ; il le priait enfin de lui « communiquer le plus tôt qu'il sera possible les résultats du travail auquel M. le Ministre demande que la Chambre veuille bien se livrer ».

Le 24 juin 1842, le baron Sers accédait au désir formulé le 14 avril par le ministre de l'Agriculture en lui faisant part de l'avis de la Chambre de Commerce. « La Chambre s'est déclarée incompétente pour exprimer une opinion sur le plan proposé par M. Allègre. Dans la lettre qu'elle m'a écrite et que je mets sous les yeux de Son Excellence, elle s'est bornée à exposer quelques objections contre le projet et à déclarer qu'il lui était impossible d'affecter aucun fonds à son exécution ». Le préfet n'avait pas immédiatement transmis la réponse consulaire parce qu'il avait cru bon d'obtenir « les lumières des fonctionnaires du service de la Marine » sur les objections présentées par le négoce bordelais ; celui-ci avait avancé d'une part « qu'une pêche faite par des patrons et matelots à gages ne saurait réussir », d'autre part « que les bénéfices de la pêche ne suffiraient pas pour subvenir aux frais, à l'intérêt et à l'amortissement du capital des bateaux à vapeur », enfin « que la barre qui existe à l'entrée du bassin d'Arcachon sera toujours un obstacle à la régularité de la pêche et que l'embouchure de la Gironde semblerait préférable à l'établissement d'un service de bateaux pêcheurs ».

Pour faire œuvre utile, M. de Prigny ne s'était pas contenté de réinterroger M. Lhotellerie ; il avait consulté parallèlement ses collègues de Pauillac et de Royan. Il ressortait du tour d'horizon effectué dans les trois quartiers : 1° que « l'expérience ne tardera pas à indiquer si le système des parts est préférable à celui des gages » ; 2° que l'insuffisance des bénéfices de la pêche était « un fait recon-

nu », d'où la demande de subvention à hauteur de 125.000 francs ; 3° que « nulle côte n'est plus abondante en poissons que celle d'Arcachon et que l'embouchure de la Gironde est loin d'offrir des ressources suffisantes pour les besoins de la consommation ». Pour le préfet, la question restait donc dans les termes où l'avait posée son rapport du 30 mars et « l'utilité du projet de M. Allègre demeure bien établie ». Allait-on enfin aboutir puisque le rapport des frères Laporte annoncé pour février 1842 n'était jamais parvenu à la Préfecture ?

Que non ! L'été n'est guère propice aux grands choix. Qui plus est, la décision appartenait aussi au Conseil Général de la Gironde, saisi par un rapport du préfet en date du 11 septembre ménageant par ailleurs un coup de théâtre.

« Les derniers désastres qui ont frappé la population maritime des bords du bassin d'Arcachon, ont appelé de nouveau l'attention sur les moyens qui pourraient être employés pour préserver les pêcheurs des dangers auxquels ils sont exposés.

« M. Allègre, ancien officier de marine, maintenant juge de paix du canton d'Audenge, a présenté, dans ce but, un projet que j'ai soumis à l'examen d'une commission spéciale, dont le rapport a été complètement favorable à son adoption. Mais ce projet exigerait des dépenses telles, qu'il ne pourrait se réaliser qu'avec l'aide du Gouvernement. J'ai adressé à cet égard, à MM. Les Ministres de l'agriculture et du commerce, de la marine et de l'intérieur, des demandes sur lesquelles ils n'ont pas statué. Je place sous vos yeux le mémoire de M. Allègre, le rapport de la commission et ma correspondance avec les Ministres, la Chambre de Commerce et le commissaire-général de la marine, relativement à ce projet.

« MM. Laporte, directeurs de l'École des mousses et novices de Bordeaux, se sont aussi occupés de la question ; mais, la traitant sous un point de vue moins étendu, ils se sont bornés à proposer une nouvelle chaloupe de pêche, à

laquelle ils attribuent la propriété d'être insubmersible, et dont l'emploi s'adapterait sans difficulté aux habitudes actuelles des marins. Le prix de cette chaloupe avec tous ses agrès, serait de 6.000 fr. MM. Laporte proposent d'en faire construire une qui servirait de modèle, mais ils ne le peuvent pas avec leurs propres ressources.

« C'est seulement aujourd'hui que leur projet m'est parvenu. Je ne puis donc que vous le présenter, avec le regret de ne l'avoir pas reçu assez tôt pour en faire l'objet d'une proposition. »

Renvoyé en commission, le rapport du préfet avec ses pièces annexes fut examiné par la Commission des travaux publics, du commerce et de l'agriculture. Ce fut le 21 septembre 1842 que le Conseil général, sous la présidence du duc Decazes, entendit son rapporteur, D. Johnston.

Après avoir rappelé le contenu du dossier, les objectifs poursuivis, D. Johnston lut la lettre que, le 15 septembre 1842, le capitaine Allègre avait fait parvenir à tous les conseillers généraux.

« J'ai eu l'honneur, Messieurs, d'adresser à chacun de vous un exemplaire de mon mémoire sur la pêche d'Arcachon, couronné par l'Académie de Bordeaux au mois de novembre 1841.

« Aussi long-temps que rien n'a été présenté pour la régénération de la pêche extérieure d'Arcachon, on comprend que l'on a laissé marcher les anciennes pratiques de cette périlleuse industrie ; mais aujourd'hui qu'un procédé qui rencontre tant de sympathies et de si hautes approbations est accueilli, il n'est plus permis de tolérer un état de choses aussi funeste que l'ancien.

« Il y a ici un rapprochement, curieux et affligeant à la fois, à faire. De 1793 à 1814, soit vingt ans de guerre, le feu de l'ennemi a détruit trente à quarante hommes du quartier maritime de La Teste ; de 1836 à 1842, cent vingt hommes ont été dévorés par le naufrage. Ainsi la guerre se contente de deux hommes par an, le naufrage en veut vingt !

« Voilà la cause de ce deuil perpétuel porté par les familles du littoral du bassin d'Arcachon. Le deuil est la marque distinctive de ces populations ; c'est par-là, dans les rues et dans les marchés de Bordeaux, qu'on les reconnaît.

« Des populations aussi pauvres et qui, cette année, ont perdu en chaloupes, filets, plus de 50.000 fr., ne pourront jamais faire la dépense d'un bateau à vapeur ; il leur faut donc de l'appui, et tout naturellement les yeux se tournent vers le Gouvernement.

« J'ai écrit en ce sens à M. le Ministre de la marine une lettre dont je joins copie ici, et qui, je crois, est assez explicative.

« J'avais écrit aussi à S.A.R. le duc d'Orléans, cet excellent et si regrettable prince. Sa réponse, que je joins ici, prouve combien il avait de sympathies pour ce projet.

« Ce n'est pas seulement dans l'intérêt des pêcheurs que le système que je recommande doit être adopté, c'est aussi dans l'intérêt du département, je dirai même dans l'intérêt des départements du sud-ouest de la France, qui sont privés de poisson de mer ; car la côte extérieure d'Arcachon est d'une richesse extraordinaire, c'est une des plus poissonneuses d'Europe. Pour la ville de Bordeaux, l'avantage sera immédiat. Aujourd'hui, c'est-à-dire dans la saison où le poisson de mer est le plus abondant, cette denrée n'entre pas pour un soixante-dixième dans la consommation alimentaire ; et, par le nouveau procédé, elle y entrera probablement pour un huitième ou un sixième : qui pourrait prévoir les conséquences d'un tel changement ? Peut-être le problème depuis si long-temps posé : si Bordeaux peut devenir ville manufacturière, est-il dans la solution d'une question de pêche côtière. Lorsque les viandes, grâce à l'intervention du poisson de mer sur nos marchés, auront baissé de prix, la main d'œuvre pourra être réduite et les salaires modérés. C'est l'abondance du poisson dans la presqu'île de Bretagne qui rend la vie animale si économique.

« Une commission spéciale a été nommée par M. le

Préfet, et elle a donné une approbation complète au système que je recommande.

« Ce qui vaut au moins autant, c'est l'opinion de l'illustre amiral Roussin, exprimée avec l'ardeur énergique d'une conviction profonde. Je joins ici copie de sa lettre.

« Veuillez donc, Messieurs, prendre sous votre patronage la rénovation infaillible de la pêche d'Arcachon ; c'est là une œuvre humanitaire et sociale à la fois.

« Est-ce le département, est-ce l'Etat, est-ce l'un et l'autre, par une opération combinée, qui viendra exécuter l'œuvre proposée ? C'est à vous, Messieurs, dans votre sagesse, à prendre une décision à cet égard.

« Permettez-moi, Messieurs, de prendre d'ores et déjà une position dans cette affaire. Je ne veux ni de sa direction, ni de sa gestion ; je repousse tous les avantages personnels qui s'y rattacheraient ; mais je suis prêt à m'y intéresser selon mes moyens. Le succès infaillible du procédé que j'indique sera une récompense suffisante de ma vieille sollicitude pour nos pêcheurs, et de mes sacrifices... ».

D. Johnston donna lecture ensuite du témoignage du duc d'Orléans, en date du 16 février 1842, et surtout du soutien formulé le 25 janvier 1842 par l'amiral Roussin qui écrivait notamment : « Je ne comprendrais point maintenant qu'on différât d'un mois l'établissement d'un bâtiment à vapeur destiné à protéger les bateaux de pêche du bassin d'Arcachon » ! Pourtant, huit mois plus tard, le dossier était toujours en suspens.

Le rapporteur livra alors à l'assemblée les conclusions de la commission. « Donner à l'un des plus vastes et des plus sûrs bassins qui existent sur les bords de l'Océan toute son importance, je dirai presque la fertilité ; rendre la sécurité, la vie aux marins qui l'exploitent, ainsi que sa côte féconde ; relever une pépinière des meilleurs et des plus hardis marins pour l'Etat et pour le commerce ; procurer enfin à tout notre département, à sa métropole, et même à quelques départements circonvoisins, une alimen-

tation abondante, saine, à bon marché, et qui viendrait diminuer le prix exorbitant des denrées dans toutes ces localités ; tels sont, Messieurs, les résultats évidents des projets, des mesures que recommande M. Allègre.

« Il serait heureux, Messieurs, que le département pût, ainsi que le désire M. Allègre, prendre part à l'œuvre proposée ; les exigences de votre budget l'interdisent, et votre commission regrette vivement, dans une circonstance aussi intéressante, de ne pouvoir vous proposer que les conclusions suivantes :

« Le Conseil général, reconnaissant toute l'efficacité et toute l'importance des projets présentés par M. Allègre pour l'amélioration de la pêche dans le bassin et sur la côte extérieure d'Arcachon, les recommande à la sollicitude du gouvernement, et demande son concours pour leur exécution, qui intéresse au plus haut degré les localités immédiates sous le point de vue d'humanité et de leur bien-être, le département de la Gironde, Bordeaux et l'Etat lui-même.

« Le Conseil général est heureux de consigner, dans ses délibérations, l'expression de toute sa sympathie et de toute son approbation pour les efforts persévérants et éclairés faits par M. Allègre en faveur de l'importante industrie de la pêche à La Teste et dans l'intérêt du pays ».

Aucune mention n'était faite du projet Laporte. Vraisemblablement rassuré de n'avoir point à mettre la main au portefeuille, le Conseil général de la Gironde « approuv(a) le rapport de la Commission et en adopt(a) les conclusions » ! Allègre, pour sa part, en tant qu'ancien membre du Conseil, dut être fort marri de l'issue de la séance.

Six mois s'écoulèrent. Par deux fois début 1843, les marins arcachonnais échappèrent au drame. Le 8 avril, le préfet de la Gironde alertait le Gouvernement, en l'occurrence le Ministre de l'intérieur.

« La population maritime des bords du bassin d'Arcachon est décimée chaque année par les naufrages qu'elle éprouve étant à la pêche. En 1836, il périt 78 individus dans

une seule tempête. En 1837, dix marins montant une barque ont sombré à l'ancre. La même année, le naufrage d'une autre barque coûta la vie à 4 hommes sur 9 qui composaient l'équipage. En 1842, il périt 16 marins.

« Il y a peu d'exemples de la mort naturelle des marins employés à la grande pêche : le pays est peuplé de veuves et d'orphelins.

« Depuis le premier janvier dernier, les pêcheurs ont été contraints deux fois, au nombre de 50 à 60, d'abandonner leurs filets. Fort heureusement ils sont parvenus d'entrer dans la Gironde, après deux ou trois jours de la navigation la plus périlleuse : leur conservation est presque un miracle.

« Il semble, Monsieur le Ministre, que la sollicitude du gouvernement est assez éveillée sur les dangers de la pêche maritime, sur la côte inhospitalière de ce département, pour chercher à les diminuer autant qu'il est en lui.

« Les bords du Bassin d'Arcachon sont habités par une excellente population, elle est la pépinière des plus intrépides matelots de la marine marchande ou de celle de l'Etat ; son amour du travail, sa patience et son économie l'ont portée à fertiliser les sables en apparence les plus rebelles à la culture ; les habitans d'Arcachon ont constamment la rame ou la bêche à la main.

« Après le désastre de 1836 M. le Commissaire général de la Marine empêcha pendant longtems les bateaux non pontés de sortir du bassin pour pêcher en mer mais les bateaux pontés ont péri successivement avec les hommes qui les montaient ; il n'en reste plus qu'un à peu près hors de service qui a servi cependant à ramener dans la Gironde les pêcheurs qui ont abandonné leurs filets le mois dernier.

« Les marins sont convaincus qu'il y a autant de danger à courir sur les chaloupes pontées que sur les embarcations appelées tilloles dans le pays : l'on a permis de nouveau à celles-ci de sortir du Bassin.

« La police de la pêche dans le bassin d'Arcachon obli-

geant le Ministère de la Marine à entretenir un bâtiment léger, monté par douze ou quinze hommes, chargés de veiller à ce que les réglemens s'exécutent, surtout en ce qui concerne la pêche des huîtres, dont l'espèce serait bientôt détruite si l'on n'obligeait pas les pêcheurs à conserver les moyens de reproduction, l'on a pensé que ce bâtiment, au lieu d'être à voile, pourrait être mû par la vapeur et assez fort pour franchir la passe dans tous les tems. Il suffirait alors pour prévenir le naufrage des bateaux de pêche en allant à leur secours par le gros tems ».

« Si le ministère de la Marine ne pouvait pas supporter seul la dépense d'un bateau à vapeur, ne penseriez vous pas, Monsieur le Ministre, qu'en combinant avec celui du Commerce les moyens de compenser la différence de la dépense actuelle, à celle qu'il faudrait faire pour atteindre le but proposé, l'on parviendrait à un résultat que l'humanité réclame hautement de la sollicitude du gouvernement.

« Si le bateau chauffait au bois, par exemple, les forêts des dunes pourraient lui fournir, sans frais pour ainsi dire, les moyens d'avoir constamment un approvisionnement de combustible. La dépense sous ce rapport serait donc bien minime : il ne resterait réellement en plus, que l'entretien de la machine, car l'équipage, tel qu'il est composé sur la bâtiment à voile, suffirait aisément quant au nombre d'hommes, à la police de la pêche et au secours à porter aux pêcheurs.

« Je supplie votre Excellence de prendre ma demande en sérieuse considération et de vous occuper avec Messieurs les Ministres de la Marine et du Commerce d'organiser ces secours. Jamais intérêt plus palpitant ne s'est attaché à une question : il s'agit d'arracher à l'océan 15 à 20 marins, sacrifiés année commune au besoin d'approvisionner Bordeaux et les environs des produits de la pêche, par la présence d'un bâtiment dont le commandant aura pour mission de voler au secours des bateaux de pêche, toutes les fois qu'ils seront compromis par l'état de la mer.

« Cette mesure aurait de l'influence même sur les con-

ditions des habitans de Bordeaux ; en augmentant le produit de la pêche, elle contribuerait à leur donner des moyens de vivre à meilleur marché et d'abaisser par conséquent le prix de la main d'œuvre dont le taux élevé nuit à la création des industries nouvelles si utiles à introduire dans une ville dont le commerce est en décadence... ».

La requête du préfet de la Gironde devait voltiger de ministère en ministère : de l'intérieur à l'agriculture et, pour finir, le 11 mai, de l'agriculture à la marine ; suprême délicatesse ministérielle, « le Ministre secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Commerce » s'engagea à informer le préfet « de la réponse du ministère de la marine et de la décision qui aura été prise ».

Le même jour, ce même ministre qui ne pouvait apparemment que se louer de la coordination de ses services, adressait une seconde lettre au baron Sers ! En voici la teneur.

« Monsieur le Préfet, j'ai eu à regretter que la Chambre de Commerce de Bordeaux, en se déclarant incompétente pour émettre une opinion sur le plan conçu par M. Allègre pour l'exploitation de la pêche dans le bassin et sur la côte extérieure d'Arcachon, ait ajouté qu'il lui était impossible d'affecter aucun fonds à son exécution, puisque à défaut d'une subvention de 125.000 francs qu'elle réclamait, la Compagnie qui se présentait alors pour cette entreprise n'a pu avoir de suite.

« Il paraît qu'aujourd'hui une autre Compagnie se forme. Le projet de son organisation m'a été adressé par son auteur, M. Tardit, de Gujan, qui en serait le gérant.

« Je ne puis que former des vœux pour que cette compagnie, qui vous aura sans doute aussi fait part de cette organisation, réalise bientôt les résultats qu'elle annonce et qui pourront être favorables à la pêche du bassin d'Arcachon.

« En outre, si M. le Ministre de la Marine admet comme je l'espère la proposition que vous avez faite de substi-

tuer un bâtiment à vapeur au bâtiment qui actuellement est chargé de la surveillance des pêches, on pourra espérer prochainement dans la pratique de la pêche du bassin d'Arcachon des améliorations dont les pêcheurs qui se livrent habituellement à cette industrie si digne d'intérêt ne tarderont pas à ressentir les bons effets... ».

Qu'en fut-il réellement ? L'absence d'archives sur la période qui suit ne permet pas de répondre à la question, question d'autant plus capitale qu'entre 1838 et 1863 - date de l'apparition de l'armement Coycaut - l'histoire de la pêche arcachonnaise se caractérise d'ordinaire par un immense « blanc ». Un début de réponse est cependant apporté par Oscar Dejean, dans son ouvrage *Arcachon et ses environs*.

Décrivant Mestras, n'écrit-il pas : « Ce vaste bâtiment, qui s'élève tout auprès de la ligne, à droite en arrivant à la station, a été construit, en 1843, par une société qui s'était formée pour la pêche dans le bassin d'Arcachon, et qui n'a duré que quelques années. Il est aujourd'hui converti en hôtel pour les baigneurs... ». Ne s'agit-il pas des locaux de la société envisagée par le gujanais Tardit ?

Cet épisode de la pêche arcachonnaise, totalement tombé dans l'oubli, devrait susciter de nouvelles recherches.

Michel BOYÉ

NOTES

- 1) M. Boyé, Quand les bateaux à vapeur remplacèrent les chaloupes du bassin d'Arcachon, dans *D'Arcachon à Andernos - Regards sur le Bassin*, F.H.S.O., 1997, p. 247 à 263.
- 2) Son second mémoire, *De la pêche dans le bassin et sur la côte extérieure d'Arcachon*, publié par l'Académie de Bordeaux, est daté " Sur les bords du bassin d'Arcachon, le 30 juillet 1841 ".
- 3) A.D. Gironde, Série S, Ponts et Chaussées, Services Maritimes, bassin d'Arcachon, liasse 1. Tous les textes cités, non références, sont tirés de cette liasse.

ARCACHON..., BASSIN..., BASSIN D'ARCACHON...

Jacques Bernard trouve les premières mentions des noms de *La Teste* et d'*Arcachon* dans des documents d'archives du XIII^e siècle sous les formes « La Testa », « Arquasson ». Nous remarquerons que ces noms ne sont pas de même nature toponymique : *La Testa* est le nom latin de la paroisse Saint-Vincent mais *Arquasson* est l'hydronyme qui désigne la vaste lagune évoluant alors vers sa morphologie actuelle. L'éminent historien souligne qu'« Arquasson, bien plus ancien que ses premières attestations, est peut-être pré-latin, voire pré-celtique, mais (que) son étymologie reste inconnue ». Plus ancien que *La Teste* toutefois dont l'origine médiévale est probable¹.

Il constate ensuite, lumineuse genèse, que « par le relais des rades et chenaux, et par celui de la chapelle « Notre-Dame d'Arquasson » (5 novembre 1557) le vieux toponyme nautique gagnera peu à peu le littoral, cessera de s'appliquer au Bassin et laissera son nom au promontoire compris entre Bernet et l'Aiguillon, puis à la station balnéaire surgie en ces lieux au XIX^e siècle ».

La Vierge dont la statue fut miraculeusement déposée par le flot sur l'estran de Bernet pour y être recueillie par l'ermite était la Dame de tous les marins bougès. Les pèlerins n'avaient sans doute pas tardé à réunir dans leur vénération la dune belvédère qui portait le vétuste oratoire de Thomas Illyricus et ces flots qui la cernaient².

« Appelé autrefois « La Petite mer de Buch » au XVI^e siècle, Arquasson devenait Bassin au siècle suivant », note Jacques Bernard. En 1708 en effet, l'ingénieur du Roi Claude Masse décrivait dans les « Mémoires » de ses Cartes du 5^e et 6^e quarrés de la (carte) Générale de Médoc ... : « la petite Mer, havre ou bassin d'Arcachon ou de Buch » (5^e), « la petite Mer, ou Bassin ou havre d'Arcachon ou de Buch, à qui ses habitants du Pais donnent différents noms » (6^e)³.

En 1786, l'abbé Baurein consacrait le XVIII^e Article de ses *Variétés Bordeloises* à « la Petite mer de Buch » et il intitulait cet Article « Bassin d'Arcachon ». Il s'élevait contre les erreurs de certains auteurs qui confondaient « Arcasson et Tête de Buch » et il indiquait que « dans le pays et dans Bordeaux même, on écrit et on prononce *Arcachon...*, qu'on ne serait point entendu dans le pays si on disoit la Tête, lorsqu'on veut parler de ce lieu..., qu'on prononce *la Teste*, en faisant sentir l's lorsqu'il est question de ce bourg⁴ ».

Les auteurs qui confondaient Arcasson et Tête de Buch au XVIII^e siècle méritaient quelque indulgence. Car, ainsi que le note Jacques Bernard, comme le « Cavoyn (chevalier) d'Arquasson » dont il trouve la trace en 1243, au XVI^e et au XVII^e siècles, « les chaloupes et navires de *La Teste* avouaient Arcachon et non point *La Teste*, comme port d'attache, les navires étrangers étaient affrétés pour le port et havre d'Arcasson ou le port et havre d'Arcasson en la chenu de *La Teste* ». Des actes étaient datés « en Buch en Arcasson » ou « de *La Teste* en Buch, en Arcaisson (XVI^e siècle) ».

On comprend et on mesure mieux l'aura de *Notre-Dame d'Arquasson* et les dévotions des équipages, autochtones ou non, qui osaient affronter les terribles passes dans l'environnement lunaire des barkhanes pour monter avec le flot jusqu'au « Caillaou » dans le chenal de *La Teste*, ou pour sortir du bassin avec leurs cargaisons de résineux, la vénération des pariages de peugue si souvent naufragés !

Quand ils nommèrent leur petite mer *Bassin d'Arcachon*, les Bougès restituèrent en quelque sorte à l'Arquasson de leurs aïeux sa première application spécifiquement nautique. Ce toponyme plus que bicentenaire est bien antérieur à la naissance de la cité balnéaire.

Il nous a paru utile d'évoquer avec le concours de Claude Masse, de l'abbé Baurein et de Jacques Bernard cette passionnante évolution onomastique. Ne lisait-on pas, il n'y a pas si longtemps, dans un dépliant qui présentait les « Itinéraires en Gironde au départ de Bordeaux » la phrase qui suit ? « Située à 60 kilomètres de Bordeaux, Arcachon qui a donné son nom au Bassin (?) est la plus ancienne des stations qui s'échelonnent sur les 80 kilomètres de pourtour de cette véritable mer intérieure ». Cette fausse information ne tire pas à conséquence mais la confusion est fréquente.

Un avant-propos très pertinent de Charles Daney nous paraît exprimer parfaitement la situation qui résulte, on l'a vu, d'une longue genèse : « Arcachon, Bassin, bassin d'Arcachon, ces noms sont aujourd'hui garantis insécables sans qu'il y ait pour autant appropriation de la ville par le Bassin ou du Bassin par la ville »⁵.

Fernand LABATUT

NOTES

- 1) Jacques Bernard, Premières traces d'activités maritimes, dans *Le Pilat, la Grande Dune et le Pays de Buch*, Arpège, août 1983, p. 89.
- 2) J. Bernard, Prologue sylvestre et nautique. Au temps de Thomas Illyricus, ermite de Bernet en 1519-1520, étincelante introduction de *Une Histoire du Bassin. Arcachon entre landes et océan*, Mollat éditeur, 1995.
- 3) Claude Masse, *Pays de Buch et Côte du Médoc à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle*, B.S.H.A.A. n° 78, 4^e trim. 1993, 88 pages, témoignage particulièrement précieux et références nombreuses que nous devons aux longues recherches de Françoise et Pierre Labat assistés par Jacques Plantey.
- 4) Abbé Baurein, *Variétés Bordeloises*, Bordeaux, 1786, tome sixième, Art. XVIII, p. 169 à 195 de l'édition originale.
- 5) C. Daney, Arcachon, Villes et Bassin, dans *Une Histoire du Bassin ...*, ouvrage cité, p. 7.

JASMIN, LE PAYS DE BUCH ET LE GASCON

L'article publié par Michel Jacques dans notre précédent bulletin a passionné nombre de nos lecteurs qui nous ont fait part de leurs remarques.

Celles-ci portent, pour la majeure partie, sur les rapports entre Jasmin et le gascon, et l'article de M. Yves Robert dont nous publions ci-après l'essentiel, en est une bonne illustration.

Certains apportent des précisions sur le personnage et sur ses poèmes dont un seul recueil «Las papillotos» fut publié et plusieurs fois réédité et sur ses prestations arcachonnaises qui avaient pour but de réunir des fonds pour les orphelins de la mer¹, ce qui contribua à sa renommée de «troubadour de la charité». Parmi les personnages qui pouvaient le parrainer, on nous signale aussi le Cardinal Donnet pour lequel il vint souvent à Bordeaux réciter des vers, d'autant qu'il suivait, nous dit-on, les cours du petit séminaire.

Quant à la médaille commémorant la soirée du 21 août 1853, reproduite page 56, sur laquelle on lit «Fêtes charitables d'Arcachon-La Teste, elle confirme que, pour tous les gens qui venaient alors à La Teste et pour les Testerins aussi, le quartier s'appelait «Forêt d'Arcachon».

Robert AUFAN

NOTE

- 1) Jacques Plantey, Les hommes et leur langue, dans *Une Histoire du Bassin...*, Mollat éditeur, 1995, p. 45 à 58.

M. Jacques s'interroge sur la raison de la terminale «o» utilisée par Jasmin.

Je n'ai nullement l'intention de nourrir une quelconque polémique à ce propos. Je voudrais seulement essayer de montrer qu'il s'agit là de deux écritures qui ne se placent pas sur le même plan chronologique et que, dès lors, elles ne devraient pas être mises en confrontation. Il faut se souvenir, en effet, que depuis 1539 et l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, les différentes formes de l'occitan n'ont plus eu la possibilité de recevoir officiellement un usage écrit (sauf sans doute en Béarn jusqu'aux environs de 1620).

C'est dire que depuis cette époque et jusqu'au début du XX^e siècle, ceux qui ont voulu coucher par écrit leur langue d'oc l'ont fait à partir de règles qui leur étaient personnelles et qui variaient selon le goût de chacun.

Bref, il n'y a plus eu d'orthographe mais bien une série de graphies essentiellement basées sur une traduction phonétique selon les normes qu'acceptait le français. Ce fut évidemment une catastrophe et il pouvait donc y avoir autant de graphies qu'il y avait de façons d'écrire en français la prononciation des termes occitans.

Or, le propre d'une langue, c'est au contraire de posséder, si possible, une seule orthographe pour un même mot et d'admettre toutefois, si besoin est, de légères différences de prononciation de cette écriture unitaire.

Imaginons un instant que ce soit le français qui se soit vu interdire pendant quelque quatre cents ans toute traduction écrite sur un plan public, administratif ou judiciaire. Il y aurait sans doute polémique aujourd'hui sur le fait de savoir si la phrase : « Ce monsieur et sa femme sont allés à la fête » possède une écriture correcte conforme au génie de la langue française ou si, tout au contraire, la véritable orthographe doit bien sûr être : « Ceu meucieu ai ça fam çon talai a la faite ».

Jasmin, vers le milieu du XIX^e siècle, écrivait son occitan comme il l'entendait (au double sens de l'expression, c'est-à-dire comme son oreille le percevait et comme il le jugeait bon) car il n'y avait plus de règles et nul ne peut lui

en faire le reproche. Pas plus que l'on ne peut tenir rigueur à Frédéric Mistral d'avoir écrit sa *Mireille* en utilisant une graphie phonétique employant un système français de reproduction des sons. Même si ce prix Nobel de littérature savait pertinemment qu'il aurait dû vaincre la paresse routinière de son entourage et se faisait le reproche de n'en pas avoir eu la volonté¹.

Mistral savait très bien en tout cas que si le prénom de son héroïne se prononçait grosso modo *Mireio* en occitan provençal, il n'aurait pas dû l'écrire ainsi et que l'orthographe traditionnelle de ce mot dans cette langue d'oc n'était autre que *Mirelha*. Ainsi en allait-il de Jasmin, de ses poésies et de sa manière d'écrire *La Teste* en occitan.

Mais, avec la première moitié du XX^e siècle, les choses ont grandement évolué. Avec les travaux et recherches de Prosper Estieu, d'Antonin Perbosc et surtout de Louis Alibert, un mouvement tout à la fois de retour aux sources et de rénovation se manifestait. Avec lui, la restauration de l'orthographe historique de l'occitan voyait le jour. A partir de l'étude approfondie des sources littéraires et documentaires anciennes, renaissait une orthographe basée non seulement sur les écrits des Troubadours mais également sur les textes contenus dans de nombreux registres municipaux et de jurades ou livres consulaires. Par exemple : *Lo libre de l'ase* (vie communale d'Agde de 1441 à 1589 - Archives municipales d'Agde) ou encore : *Lo libre de vita* (chronique des événements calamiteux connus par la ville de Bergerac aux alentours de 1380 - Archives de Bergerac).

Des documents de ce type, témoins de la « scripta » de tous les jours, ont permis la restauration de l'orthographe traditionnelle de l'occitan et de redonner toute sa dignité à la langue écrite.

Cette orthographe, consacrée lors de la fondation en 1945 de l'Institut d'études occitanes et depuis illustrée par une pléiade d'auteurs et d'universitaires prestigieux, permet donc aujourd'hui une expression écrite unifiée, tout en admettant certaines variantes au niveau des prononciations propres à des contextes dialectaux particuliers. De ce fait,

l'occitan, grâce à une norme graphique étymologique et englobante mais avec des adaptations phonétiques locales, a pu redevenir la langue illustre qu'il était il y a des siècles, tout en s'ouvrant à certaines modernisations voulues par l'évolution des langages.

Ainsi, l'occitan, d'une mosaïque d'écrits inintelligibles à quelques lieues à la ronde, se retrouve une langue à part entière, compréhensible à la lecture de Bordeaux à Nice et de Limoges à Béziers.

Ce faisant, se trouve du même coup réalisé le voeu de Mistral. Car, après avoir ajouté : « ...Je ne puis concevoir quelle divinité malfaisante nous avait rendus si obtus, si bornés, si obstinés dans un pareil pathos. Je m'en arracherais les cheveux... »², il aboutissait à cette conclusion : « Il faut expulser hardiment tous les gallicismes et appliquer à nos dialectes modernes le système orthographique des troubadours du XIII^e siècle »³.

M. Pédemay - cité par Michel Jacques - n'a pas suivi un parcours différent. Se penchant sur la baillette de 1468, il avait lui aussi restauré dans sa légitimité historique l'écriture de *La Teste* en occitan gascon. Ce nom, sauf à tomber dans la cacographie, n'apparaît pas pouvoir être écrit aujourd'hui autrement que *La Testa*. Jasmin n'aura pas eu cette chance, lui qui, nous l'avons dit, écrivait comme il prononçait en se référant aux relations phonèmes-graphèmes ayant cours en français. Aussi écrivait-il *La Testo* et, vu l'époque, il ne pouvait guère y échapper. Nul doute que, de nos jours, il aurait écrit ainsi la dernière strophe de son poème :

« L'auratge, aci, paurot, n'es res qu'una boffada
Que graupinha en passant e la vila e la prada. »

Mais, à propos de *La Teste*, s'il n'est pas douteux dans mon esprit qu'il faille en toute hypothèse écrire *La Testa*, une hésitation peut exister quant à la prononciation. M. Michel Jacques attribue à Jasmin la qualité de poète gascon et Jasmin lui-même revendiquait une telle appartenance. Mais il était Agenais, or la Gascogne linguistique se développe uniquement à l'ouest de la Garonne à ce niveau de son cours. En tant qu'Agenais, donc normalement de

parler languedocien, il n'est pas étonnant que le nom du chef-lieu de Buch ait été prononcé par lui *La Testo*. Si Jasmin avait été de parler gascon, une telle prononciation n'aurait pas été évidente du tout⁴.

En tout cas, en rendant hommage au maire d'une ville située au cœur du gascon maritime, Jasmin n'aurait pas dû ignorer que *La Testa* (oronyme qui signifierait « hauteur ») se prononçait en pays de Buch tout simplement *La Teste* ... comme en français⁵.

Et pour terminer, revenant sur l'orthographe restituée à l'occitan, je livre aux passionnés qui n'en auraient pas eu connaissance la reproduction de l'incipit et des premières lignes du somptueux manuscrit *Lo libre de vita*, cité plus haut.

Si cette œuvre avait été écrite du temps de Jasmin, donc en graphie phonétique, cela aurait donné, pour le début du texte, un triste sabir du genre suivant : « Aïcho èch lou libré de vito, louqoual èch rémembrancho ... », etc..., etc....

Au lieu de cela, nous lisons évidemment ce texte rutilant : « Aysso es lo libre de vita, lo qual es remembransa dels grans mals e dampnatges que son estatz fachs e donatz als abitans de la vila de Bragayrac... », texte intelligible non seulement dans tous les pays de langue occitane, mais également compréhensible, à la limite, dans tous les pays de langue néo-latine.

Yves ROBERT

NOTES

- 1) Si vous saviez, maintenant que le bandeau est tombé, si vous saviez combien ridicule me paraît notre orthographe, vous seriez stupéfait ! ... C'est se moquer de toutes les règles : c'est vouloir transformer notre belle langue en affreux patois, incompréhensible pour tout autre que l'auteur... " (extraits d'une missive de Mistral à Roumanille, 1852).
- 2) Ibid.
- 3) Extrait d'une lettre de Mistral à Achille Mir (1874).
- 4) En fait, en parlant de gascon, Jasmin utilisait sans doute un synonyme de langue d'oc, comme cela fut le cas à bien des époques pour le provençal. D'ailleurs, la langue de Jasmin ne présente guère les particularités morphologiques du dialecte gascon.
- 5) Cf. *Dictionnaire gascon-français* de Pierre Moureau, 2^e édition, Princi negre, 1997, p. 13.

SAUMOS A TRAVERS L'HISTOIRE

I. LES ORIGINES

Les hypothèses émises au XIX^e siècle, qui donnaient une origine grecque aux communes aux noms en *os* ou qui, fantaisistes, entrevoyaient la pêche au saumon dans le nom de Saumos, sont désormais abandonnées par les spécialistes. La thèse retenue aujourd'hui, notamment par B. et J.-J. Fénié, tient compte des dernières connaissances sur les origines du peuplement.

Les Aquitains de la région du Pays de Buch et du Sud Médoc correspondraient à des tribus celtiques venues de l'Est avant le III^e siècle avant J.-C. (2^{ème} âge du Fer) ; ils auraient porté aux peuples plus anciennement établis (Ibères ?), chasseurs et pêcheurs plus ou moins nomades, des techniques agricoles plus évoluées. Les noms en *os* correspondraient à un nom de personne celtique, installée sur le site, auquel le suffixe ibère *os* serait accolé pour signifier : "chez ..." ou "domaine de ...".

On n'a aucun document concernant l'époque gallo-romaine pour Saumos et ses environs ; la région, semble-t-il, était couverte d'une forêt mixte poussée dans le sable, ou de landes à bruyère par suite de destructions par incendies ou du fait des troupeaux.

Au début du Moyen-Age, la détérioration des conditions de vie fut liée à une série d'invasions et de dévastations ; le premier document concernant la région est le Guide des pèlerins de St-Jacques de Compostelle, écrit au XII^e siècle : " ... Puis, pour traverser les landes bordelaises, il faut trois jours de marche à des gens déjà fatigués. C'est un pays désolé, où l'on manque de tout ; il n'y a ni pain, ni vin, ni viande, ni poisson, ni eau, ni sources ; les villages sont rares dans cette plaine sablonneuse qui abonde cependant en miel, millet, panic (sorte de millet) et en porcs. Si, par hasard, tu traverses les landes en été, prends soin de préserver ton visage des mouches énormes qui foisonnent surtout là-bas et qu'on appelle guêpes ou taons ; et si tu ne regardes pas tes pieds avec précaution, tu t'enfonceras rapidement jusqu'au genou dans le sable marin qui là-bas est envahissant... ".

La pelagre et le paludisme faisaient de gros ravages dans la population. Les cartes, dessinées plus tard, indiquent une voie par laquelle les pèlerins, venant de Sainte-Hélène, passaient par Saumos pour se diriger vers la Commanderie du Temple. C'est le moment où Saumos est désigné comme centre de la paroisse.

Il apparaît que le premier site, anciennement le plus important, était Courgas (le grand) sur la Berle, rivière à méandres, et au sol plus fertile que les sables environnants : les premiers actes parlent de *Saint-Amand de Courgas*. Cette ancienne dénomination de la paroisse de Saumos se retrouve, nous dit l'abbé Baurein, " dans le testament, en date du 13 mars 1343, de noble et puissant Baron le Seigneur Jean II de Grely, qui étoit Captal de Buch et Seigneur de Puypaulin de Bordeaux. Cette paroisse fut une de celles auxquelles ce Seigneur laissa à chacune la somme de 20 sols une fois payée, pour servir au luminaire de leur église "1. De même, les lieux-dits *Capère Vieille* (Chapelle Vieille) ou encore *Cimetière des Anglais* se situent eux aussi dans le secteur du Grand Courgas.

Il y a eu sans doute là une église en bois. A-t-elle été réellement détruite par les Normands ? Il est possible qu'une

chapelle, dédiée à Saint Siméon y ait existé autrefois. L'édification de l'église de Saumos, en pierre et dont des éléments ont été datés du XII^e siècle, doit être en rapport avec le développement des pèlerinages de Saint-Jacques.

II. SAUMOS AU XVIII^e SIECLE, SOUS L'ANCIEN REGIME

1. Cadre géographique -

La paroisse de Saumos, nous précise Baurein, " est bornée au levant par celle de Sainte-Hélène, au midi par le Temple de Sautuges, au sud-ouest par la paroisse du Porge, et au nord-ouest par celle de Lacanau. Saumos est placé à quatre petites lieues de distance de Castelnau, et à six grandes lieues de Bordeaux. (...). Cette paroisse a deux lieues de circonférence... "2.

Les plus anciens témoignages écrits ou cartographiés datent du début du XVIII^e siècle. Saumos est toujours situé dans le " désert humain " qui sépare Bordeaux de la côte, où n'existe qu'un seul bois : le bois de *Moulugat*.

Les conditions de vie restent difficiles ; l'ingénieur-géographe Claude Masse qui, de 1688 à 1723, travailla à lever la carte des côtes du Médoc et du Pays de Buch, décrivait ainsi les landes qui entourent " la mer d'Arcachon " : " *Tout le pays (...) est en landes ou bruyères d'une vaste étendue. N'y ayant de terres cultivées que celles aux environs des bourgs et des villages et hameaux et le surplus du terrain étant de vastes plaines d'un fond de sable dont la superficie ne produit que des broussailles, ajoncs et arbustes appelés dans le pays jaugues ou en général landes ou bruyères qui ne sont propices qu'à paître les chèvres, moutons, vaches à demi sauvages et petis chevaux (...). La superficie de ces landes est noyée en temps de pluie, principalement l'hiver et l'été, brûlée par l'ardeur du soleil ou, en temps sec, trop desséchée, ce qui est cause que les arbres ont peine à y*

croître ; aussi ne s'y trouve-t-il que quelques bosquets de bois taillis très raboteux et très peu vigoureux, excepté dans les terres labourées qui sont vers les centres des bourgs... Les paroisses sont toutes habitées par d'assés bons Païsans, Pastres et Bergers qui paroissent en leurs habits fort pauvres étant la plupart habillés de peau de mouton et ne laissent pas d'être communément aisés quoy qu'ils aillent partie de l'hiver et de l'Eté et autre Saison pieds et jambes nues et ne portent point de chapeaux mais seulement des toques ou barettes, et quand ils veulent dire des injures aux Etrangers, ils les appellent capettes, méprisant beaucoup ceux qui portent des chapeaux "3.

Saumos était alors constitué de quatre villages (" le grand et le petit Courgas, le Bos et Sérigas ") et du bourg autour de l'église : les secteurs habités et cultivés, bordés de quelques parcelles de pins gemmés, étaient séparés par de vastes étendues de landes - les " vacants du seigneur " - laissées au pacage, collectif et gratuit, des troupeaux, avec constructions de parcs (ou *courtious*) ; les bergers circulaient sur les échasses, mais les brebis étaient souvent maintenues en hiver dans ces parcs car elles servaient surtout à fournir le fumier nécessaire à la production des céréales (seigle et millet). Quant à l'élevage des abeilles dans les *bournaqs*, il fournissait le miel.

" Les trois-quarts du territoire de (Saumos) sont bordés par un large fossé, qui commence au-dessus du village de Sautuges, paroisse du Temple, et qui sert de débouché à une grande quantité d'eaux pluviales, qui, au moyen de ce fossé, vont se décharger dans l'étang de Lacanau. On a donné le nom d'*Eyron* à ce fossé, qui, pour se servir du terme du pays, est plutôt une *craste* de peu de profondeur, et que les charrettes traversent sans risques, qu'un fossé proprement dit "4 ; sur des cartes anciennes, apparaissent aussi les crastes *Castagnot* et *Courtieux*, l'une et l'autre dites " fossés pour l'écoulement des eaux ".

Au début du XVIII^e siècle, la population se composait de 80 feux, d'après Masse ; mais c'est aussi le chiffre que nous donnent, pour les environs de 1785, les *Variétés Bordeloises* :

“ Cette paroisse (de Saumos) est éloignée de six lieues de la rivière et du port de la Marque, aussi est-il rare qu'on y embarque des denrées. Il ne se fait aucun commerce dans Saumos ; les habitants, au nombre d'environ quatre-vingts familles, ne s'occupent que de la culture de leurs fonds, ou de la garde de leur troupeaux ”. De fait, la population était surtout composée de paysans - laboureurs, brassiers, gardeurs - et de quelques résiniers. C'était, comme dans les paroisses voisines, “ une communauté profondément rurale, mais non agricole ”. Il convient de noter cependant, tout au long du XVIII^e, un nombre croissant d'artisans⁵.

A titre d'exemple d'artisanat en expansion, signalons que trois moulins à vent existaient à la veille de la Révolution. Près du bourg et, au sud, il y avaient le moulin vieux et le moulin neuf ; quant au troisième, il avait été implanté dans la décennie 1780 par un scieur de long venu du Limousin - Védrenne - sur un terrain qu'il avait acquis près de l'Eyron.

2. Cadre administratif et ordre social

Les registres paroissiaux portent tantôt *Saumos en Buch*, tantôt *Saumos en Médoc*, car, si la paroisse était placée dans l'archiprêtré de Buch et Born au point de vue religieux, elle dépendait - de même que la paroisse du Porge - de la juridiction de Castelnau. Pour l'administration royale enfin, Saumos se trouvait dans la généralité de Bordeaux.

Saumos appartenait *essentiellement* à la baronnie de Castelnau⁶, car “ le village de Sérigas est placé dans la Seigneurie directe d'un Seigneur particulier ” qui n'était autre que le seigneur de Certes - en Buch.

A la veille de la Révolution, après que le duc de Duras, maréchal de France, lui eut vendu en 1788 la seigneurie de Castelnau, le comte Pierre-Constantin de Blangy, lieutenant général des armées du Roi était cependant, sur Saumos, propriétaire à titre personnel de 25 journaux de landes et de 14 de pignadas (au Bosc ?), tandis que Sérigas appartenait au seigneur de Certes François Amanieu de Ruat, conseiller au Parlement de Bordeaux.

Le seigneur, propriétaire éminent de toutes les terres cultivées par les paysans “ laboureurs ”, leur en reconnaissait, par ses “ baillettes ”, la jouissance contre redevances en argent ou en nature payables chaque année en son château délabré de Castelnau. Qu'il n'habitait guère car à la fin du XVIII^e siècle, les seigneurs de Castelnau, possesseurs par ailleurs de bien d'autres seigneuries et titres, étaient de grands personnages qui vivaient à Paris ou à Versailles, à la Cour du Roi.

Au point de vue social, de multiples redevances seigneuriales pesaient sur les paysans : *lods et ventes* à chaque succession, *cens* en argent, *agrières*, *corvées*, droit pour moudre le grain - le tout géré par un agent du seigneur. En contrepartie, la population avait la libre jouissance des “ vacants ” incultivables (4/5 du territoire). Les paroissiens de Saumos payaient aussi la dîme au curé - “ le Curé est le seul gros décimateur dans la Paroisse ”, souligne l'abbé Baurein - et les impôts royaux : de faibles droits sur le sel (faussement appelés gabelle) car la Guyenne était province rédimée et, surtout, la taille “ réelle ” et source de conflits avec le “ collecteur ”, qui n'était autre qu'un habitant de la paroisse⁷.

III. SAUMOS DE LA REVOLUTION A LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE

1. La Révolution et ses suites

Comment furent perçus les événements révolutionnaires ? Il est difficile de le dire. Dans un texte rédigé en 1793 par Brousse, commissaire du district, concernant Le Temple et Saumos, qu'il appelle “ ces pauvres paroisses du Temple et de Saumos ”, l'état d'esprit de la population apparaît-il vraiment ? : “ *J'ai eu le mal au cœur dans toutes les routes, en voyant devant toutes les maisons des croix. C'est une idolâtrie qui ne coûteroit guère à détruire d'après les grandes vérités que j'ai eu soin de dire à tous ces pauvres gens qui croient toujours voir leur Dieu dans ce morceau de bois. Mais ce qui m'a le plus indigné, c'est que,*

m'étant rendu dans la paroisse de Saumos, j'ai vu une croix missionnaire avec 3 fleurs de lis...⁸.

a) Saumos commune -

La paroisse, devenue commune (décret du 12 novembre 1789) et forte de quelque quatre cents habitants - elle en comptera précisément 503 en 1805 -, cesse d'être dirigée par les agents du seigneur et le curé ; les textes révolutionnaires et notamment la constitution de 1791 donnent la responsabilité aux habitants les plus imposés - les citoyens actifs, ceux qui paient un impôt direct au moins égal à 3 jours de salaire d'un ouvrier - qui élisent le " conseil général de la commune ". Le premier conseil général de Saumos était composé d'un maire et de deux officiers municipaux (c'est-à-dire les adjoints) auxquels se joignaient les notables. Le maire est alors chargé de répartir et recouvrer les impôts sous sa responsabilité personnelle, la Constituante ayant mis sur pied un système fiscal fondé sur trois contributions (la contribution foncière, la contribution mobilière, la patente)⁹.

Est-ce un hasard si les premiers maires de Saumos, jusqu'en 1800, furent tous originaires des familles de Sérigan ? Ainsi Jean Fourcan (1790-1792), Pierre Vedrenne (1792-1793), Jean Fourcan (1793-1800) et Jean Dubet (1800-1806).

b) les biens nationaux

Après " mise à disposition de la nation ", des " biens nationaux ", qu'il s'agisse des biens du clergé (première origine) ou des biens d'émigrés (deuxième origine) ont été vendus aux enchères.

La presbytère a été adjugé en 1796 au dénommé Puech, qui s'était installé comme curé à Lacanau " à la place laissée vacante par l'exécution de l'abbé Mourre " dès 1793¹⁰.

Quant aux huit pièces de terre appartenant au comte de Blangy, pour un total d'environ 11 hectares, elle furent adjugées en 1808 au sieur Bacquey, de Saumos. Les anciens " vacants du seigneur " (environ 4.000 hectares) devinrent des communaux toujours laissés gratuitement

au pacage des troupeaux des citoyens de la commune, malgré des tentatives d'implantation menées par certains voisins du Temple !

c) aspects religieux

La constitution civile du Clergé avait créé une paroisse par commune et obligé les prêtres à prêter un serment de fidélité à partir du 27 novembre 1790. Le curé Sauvestre a certainement refusé ce serment et a disparu de la commune dès septembre 1791. Jusqu'à l'établissement de l'état civil (20 septembre 1792), les actes religieux (baptêmes, mariages, enterrements) furent indifféremment assurés par le curé de Lacanau (abbé Mourre), celui de Sainte-Hélène, le desservant du temple (Guiraud) ou même le vicaire métropolitain (Larchevêque)¹¹.

Le gouvernement ayant décidé d'enlever une cloche dans chaque commune - pour raison de guerre mais aussi de philosophie -, le 17 décembre 1793, le commissaire Brousse, chargé plus précisément du recensement des grains, écrit aux administrateurs du district : " *Je vous enverrai au premier jour la cloche de Saumos. J'ai fait disparaître les signes du royalisme. Quant au fanatisme, je rivalise avec tous mes collègues* " ¹².

En 1796-1797, le curé Hibon, jusqu'alors chargé uniquement du Temple, vint aussi officier à Saumos. C'était " un détestable sujet ", scandalisant les paysans eux-mêmes par ses propos dans les cabarets, dansant dans toutes les assemblées, chantant les chansons les plus obscènes " ¹³. Il continuera à desservir à la fois Le Temple et Saumos jusqu'en 1802. A la suite de son départ, il n'y aura plus de prêtre à Saumos jusqu'en 1842.

d) assainissement des landes

Quand débuta l'assainissement des landes de Saumos ? La question, pourtant capitale, reste posée. Les délibérations du Conseil Municipal ne sont archivées que depuis 1839. Le cadastre de 1832 montre peu de fossés creusés depuis le XVIII^e siècle ; en lisière du Petit-Courgas, on découvre la *craste du Petit Courgas*, mais il n'y a toujours

pas de fossés à l'ouest du Bos ou de Sérigas, ni même au nord de la commune.

Dans un texte concernant Saumos et Le Temple, daté de 1837, Jouannet écrit :

“ Saumos, dans la lande, à 19.000 mètres au S.O. de Castelnau ; ce bourg est entouré de maisons éparses et de quatre hameaux. L'Eyron, espèce de chenal par où s'écoulent les eaux pluviales d'une grande étendue de landes, borde la commune et se rend à l'étang de Lacanau. Population : 466 habitants.

“ Les habitations n'y sont point contiguës, comme on serait tenté de le croire d'après ces noms de «hameaux» et de «villages» ; mais, plus ou moins séparées, elles bordent le périmètre des terrains cultivés, et sont bâties entr'eux et la lande. Cette disposition est commune à la plupart des oasis de nos landes ; la plupart aussi embrassent quelque bouquet de chênes ou quelque groupe de pins maritimes soigneusement respectés ”.

2. Eglise, clergé et commune avant la loi de Séparation (1905)

Depuis le Concordat de 1801, les biens de l'Eglise appartenaient aux communes qui en assuraient l'entretien (églises, sacristies, etc...). Les curés étaient nommés par l'archevêque avec l'accord du maire et ils étaient rétribués par la commune ; la “ fabrique ” enfin, constituée de laïques, s'occupait des questions matérielles.

Saumos était devenue “ succursale ” du Temple et en 1813-1814, si l'on se réfère à une délibération du Conseil Municipal de juin 1845, argent et mobilier de la fabrique avaient été transférés à la fabrique du Temple. En 1842, le Conseil Municipal obtint de l'archevêque que, de succursale, Saumos devienne paroisse. Mgr Donnet, qui fut archevêque de Bordeaux de 1836 à 1882, et qui préconisait partout la construction d'églises neuves, en style néo-gothique pour remplacer les anciennes constructions en mauvais état, fit une exception pour Saumos qui put conserver sa

vieille église : est-ce à cause du faible niveau religieux auquel étaient tombés les paroissiens ou à cause des problèmes financiers de la commune ?

Sa visite en 1857 fut un événement pour Saumos. Dès 1845, des réparations importantes et nécessaires furent entreprises au presbytère - sous forme d'une reconstruction - grâce à la coupe des chênes et pins de la parcelle attenante. En 1852, furent envisagées les réparations indispensables à l'église : porche, lambris, couverture, cloche, carrelage ; des fonds furent demandés à l'Etat, sur la base des textes de loi de 1850 et 1853 pour la construction et la réparation des églises et de presbytères... et obtenus.

En 1855, la réparation de la cloche est réalisée grâce à une souscription lancée à l'initiative de la mairie. Ce qui n'empêcha pas le curé de s'opposer à la municipalité car, pour lui, la somme recueillie, devait revenir à la fabrique ; pour sa défense, le Conseil Municipal argua que cette fabrique était “ mal organisée ” !

Cet “ incident ” apparaît bien mineur au regard des problèmes posés par certains prêtres ; les plus graves furent liés à la personnalité et aux exigences de l'abbé Roumégous, entre 1877 et 1881. Ce curé entendit intervenir contre certains propriétaires voisins, accusés d'empiéter sur son terrain ; il voulut vendre lui-même les pins du “ presbytère ”, dont la commune avait jusque-là laissé la jouissance à la fabrique ; il se faisait payer les enterrements par les particuliers, alors même qu'il était rémunéré par la collectivité ; il faisait en chaire des attaques personnelles contre les paroissiens, notamment contre les conseillers municipaux ; il jouait enfin un rôle de “ banquier ” dans Saumos, si bien que le maire, en 1881, demanda et obtint son remplacement par l'abbé Truchon.

Les travaux, qui ont donné à l'église de Saumos son aspect actuel, furent réalisés plus tard, vers 1890. Furent entrepris alors la construction des voûtes et le percement des ouvertures, les vitraux étant payés par des particuliers. Quant au déplacement du cimetière, il fut décidé en 1896,

et il provoqua le transfert de quelques sarcophages à Saint-Seurin, à Bordeaux.

3. La forêt et les transformations de la commune

Outre le " bois de Moulugat ", la forêt a toujours existé, en petites surfaces, près des secteurs habités ; elle fournissait la résine - le *hournas* est un ancien four à brai -, le " bruc ", le bois d'œuvre et le bois de chauffage.

Le grand changement dans les ressources de la commune et la vie des habitants est étroitement lié d'abord au développement de la forêt remplaçant les landes, ensuite aux nouveaux produits qu'elle fournit.

a) Aspects de la vie quotidienne

Jusque là, les maisons construites en pierre d'alias étaient couvertes d'une toiture à pente dissymétrique, haute au niveau des chambres et prolongée par un appentis très bas au niveau de la cuisine et de la " souillarde " ; un four à pain, ouvrant sur la cheminée de la cuisine, la prolongeait vers l'extérieur. Et depuis toujours, plusieurs générations vivaient sous le même toit, constituant " la famille ".

Les champs de millet et de seigle, de maïs et de chanvre parfois, entouraient la maison avec quelques bois de pins et de chênes. On élevait toujours des moutons, mais aussi des vaches, des volailles et des porcs ; les abeilles continuaient à fournir le miel. Au nombre des annexes proches de la maison, l'ancestral parc à moutons, un hangar à bois et une écurie pour les mules notamment. Car on circulait avec une charrette, tirée par les mules, où en tilbury ; la bicyclette n'apparaîtra qu'à la fin du XIX^e siècle, ainsi que le chemin de fer.

Sauf la fréquentation des foires dans les communes voisines, on vivait en économie fermée, si bien que pour payer les artisans dont les services étaient indispensables (meunier, forgeron, scieur...), une petite pièce de terrain tenait lieu parfois de rémunération.

Il n'y avait pas de poste, ni même de mairie à Sau-

mos - le domicile du maire en tenait lieu - si bien qu'elle se déplaça dans les divers hameaux, notamment sous le Second Empire au gré des nominations par le préfet. Ainsi, Jean Seguin (1853-1857) résidait-il à Sérigas, l'ancien officier Bertrand Lépine (1860-1865), créateur de l'auberge, au bourg et le laboureur Léonard Barre (1865-1869) au Bos.

Pendant des décennies, en cas de dépenses anormales, quand on ne lançait pas une souscription, certains habitants faisaient l'avance à la commune, qui remboursait ensuite - en argent ou en parcelle des communaux. Il fallut attendre que les finances communales fussent désormais plus à l'aise - grâce au développement de la forêt - pour concevoir des budgets qui permettent la modernisation de Saumos :

- mairie et école - sur le modèle de celle du Pian - envisagées dès 1865,
- transformation de l'église, on l'a vu, après 1889,
- par la suite, construction des routes et des chemins vicinaux.

Et la poste ? La modernisation se fit attendre longtemps. En l'absence de bureau à Saumos, le courrier d'abord groupé à Castelnaud était porté, à pied, au Temple, et redistribué à Saumos. En 1886, la construction de la voie ferrée et de la gare laissait espérer une ère nouvelle. Mais le bureau fut maintenu au Temple, malgré les récriminations des conseillers municipaux de Saumos : et c'est ainsi que le courrier était débarqué à Saumos, porté au Temple pour être ensuite redistribué à Saumos !

b) l'extension de la forêt

La propriété des anciens " vacants du seigneur " attribués à la commune fut contestée par les héritiers du baron de Castelnaud. Mlle Da Costa, héritière du comte de Blangy, prétendit récupérer les 4.000 hectares de communaux et attaqua en justice en 1855 Saumos mais aussi Brach, Lustrac, Sainte-Hélène, Le Porge, Lacanau, le litige portant ainsi sur un total de 55.000 hectares de landes. Il s'ensuivit un long procès, finalement gagné par les communes en 1859.

Pour faire face aux frais de procédure, compte tenu de l'absence de ressources de la commune de Saumos, une souscription fut lancée parmi les habitants. Conséquence logique, à la suite du jugement rendu, les 4.000 hectares de communaux continuèrent d'abord à être laissés à la disposition des troupeaux des habitants.

Mais la loi de 1857 obligeait les communes à réaliser l'assainissement des landes par le biais des fossés et à semer des pins, par suite des essais fructueux menés fin XVIII^e début XIX^e siècle dans le Pays de Buch et dans les Landes. De plus, le préfet de la Gironde encourageait les communes à vendre des communaux pour augmenter leurs ressources financières. Il n'y eut pas à Saumos de ventes aux enchères et, partant, d'acquisitions de grandes surfaces par la bourgeoisie bordelaise.

En 1862, le Conseil Municipal de Saumos décidait de vendre des " concessions " aux habitants sur environ 1.200 hectares, en petites ou grande surfaces, au voisinage de leurs habitations, avec de longs crédits ; ainsi ont été " loties " les landes autour de Sérigas, entre le bourg et Sérigas, autour du Petit et du Grand Courgas, autour du Petit et du Grand Bos. Souvent cependant, ces landes sont restées des années durant pacages pour les moutons des acquéreurs. Parallèlement, la commune faisait entreprendre des semis à Puy Bacot, Puruillet, Raouze, ce qui ne manqua pas d'entraîner quelques réticences, face à la diminution des pacages collectifs gratuits.

Une première éclaircie des landes communales semées eut lieu en 1888 ; à cet effet, le Conseil municipal décida que les habitants feraient eux-mêmes pour leur compte l'éclaircie dans les semis de la commune, à charge de reverser un franc par tonne au budget communal. Désormais, poteaux de mines - exportés vers l'Angleterre - et résine - portée à la distillerie de Carcans - fournissaient de nouvelles ressources aux particuliers comme à la commune ; celle-ci, en 1911, trouva une nouvelle recette en louant des communaux pour la chasse à curre à M. Cruse.

Ombre à ce tableau forestier de Saumos, les incendies menaçaient. Ainsi en 1891, 150 hectares de pins de 27 ans sont brûlés ; le feu prenait souvent aux abords de la voie ferrée, les machines à vapeur laissant échapper une multitude d'étincelles.

c) la population de Saumos à la veille de la Grande Guerre

En dépit des transformations de la commune et de l'extension de la forêt, le XIX^e siècle ne fut cependant pas une période d'essor démographique pour Saumos. En 1845, on comptait 502 habitants, en 1903 : 405 habitants et en 1906 seulement 387 habitants.

Pourtant, en 1884 fut créée une Société de Secours Mutuels. Toujours à la Belle époque, de nouvelles maisons furent bâties, en briques, sans four à pain, de style plus moderne - comme celle du Porge ou du Médoc. Pourtant, à la fin du XIX^e siècle, les artisans et commerçants étaient nombreux, les professions de plus en plus diversifiées : serrurier, maréchal-ferrant, charpentier, peintre, scieur de long, charbonnier, exploitant forestier, industriel, bûcheron, tailleuse, lingère côtoyaient journaliers et gardeurs.

Le développement du travail du bois et l'activité de minoterie est à cet égard significatif. Le moulin à vent qui avait été installé au bord de l'Eyron par l'ancêtre limousin, détruit au milieu du XIX^e siècle, avait été remplacé par un moulin à eau, puis à vapeur ; à la fin du siècle, la famille Védrenne, associée à Pierre François, d'abord mécanicien, puis industriel et marchand de bois, installe sa minoterie à vapeur dans le bourg, à proximité de la gare. A la mort de Pierre François en 1902, l'activité reprit aussi au moulin d'Eyron. Auparavant, en 1900, M. Conte avait implanté un deuxième moulin à eau en aval de l'Eyron, à Mamie.

De même, les ateliers de sciage se multiplièrent. Initialement, le travail du bois se faisait par des scieries volantes dans les coupes mêmes. Mais au début du XX^e siècle, la scierie Dornon s'installa, elle aussi, à proximité de la gare, et la scierie Dumeste en face de l'école.

IV. SAUMOS DEPUIS LA GRANDE GUERRE

La guerre de 1914-1918 vit disparaître douze jeunes hommes. Puis, au lendemain du conflit, la vie reprit ses droits, les mêmes problèmes se posant, qu'il s'agisse du devenir des landes communales, des communications ou de ... l'école.

1. Aperçu général

Bien qu'en 1921 " les bergers propriétaires " aient adressé une pétition contre l'aliénation des landes communales, en 1923, sous la municipalité Luc Gasteaud (1912-1923) a lieu un deuxième lotissement de ces landes vendues à tous les habitants à condition qu'ils habitent depuis dix ans dans la commune, portant sur environ 2.000 hectares dans les secteurs Gartillot, Gartiou Croutat, landes d'Eyron. Parallèlement de nouveaux fossés d'assainissement sont creusés : Coustane, Roudillouse, par exemple. La commune garde environ 850 hectares, gérés directement par la municipalité jusqu'en 1940, aménagés et boisés rapidement.

Les recettes dégagées permirent de construire la poste - une recette postale ayant été accordée à la commune en 1925 ; les chemins sont devenus des routes empierrées puis goudronnées (voir plus loin §3) : route de Sérigas, route de Lacanau. En 1924, avait commencé l'électrification ; en 1930, c'est l'éclairage public qui est mis en place. Signe des temps, régulièrement, la municipalité remerciait Georges Mandel, député du Médoc, pour ses interventions qui assuraient le versement des subventions.

En 1927, une sage-femme vint s'installer à Saumos ; elle avait tout juste vingt ans, elle venait de Salles et allait assurer aussi les fonctions de secrétaire de mairie.

En 1938, la visite du général Damade fut un épisode solennel de la vie communale, avec l'élection de Miss Saumos et de ses demoiselles d'honneur !

La population commençait à se transformer, l'exploitation de la forêt réclamant une main d'œuvre de plus en

plus importante. Saumos, comme les autres communes du Médoc, offrit du travail à de nombreux Landais, résiniers de leur état : ils se trouvaient disponibles, parfois à la suite d'un incendie dans les Landes, ou sous l'effet de la forte natalité caractérisant leur profession par opposition à la faible natalité des propriétaires girondins. Plusieurs ont fait souche à Saumos tout en conservant des liens avec leurs familles d'origine. D'autre part, par suite de la guerre civile sévissant outre Pyrénées, un certain nombre d'Espagnols sont venus s'installer dans la commune et s'intégrèrent rapidement.

La deuxième guerre mondiale fut marquée par l'Occupation - Saumos fut occupée par une compagnie d'Hindous incorporés dans l'armée allemande, ses restrictions et ses dangers : quand un avion anglais, touché par la D.C.A. allemande, tombait sur le territoire de la commune, les habitants, et plus particulièrement Mme Jeanne Etcheverry, mettaient tout en œuvre pour faire passer le pilote en Espagne.

En 1943, un grand incendie à la Raouze détruisit environ 150 hectares de la forêt communale, ce qui permit par la suite la construction des " maisons des résiniers ". Trente ans plus tard, c'était la fin du gemmage : la forêt désormais fournit bois d'œuvre et bois de papeterie par la pratique des éclaircies.

Entre-temps, Saumos, qui avait accueilli le général de Gaulle en 1961, s'était transformé et avait vu son environnement évoluer.

Après qu'une vague d'émigrés portugais travaillant dans la forêt se fut installée sans connaître de problèmes d'intégration, en dépit de la construction d'une salle des fêtes après 1966, peu à peu des artisans et commerçants commencèrent à disparaître. Cette lente mais inexorable disparition allait modifier de fond en comble la vie des habitants ; il faut la mettre notamment en relation avec la suppression, à partir de 1962, de la ligne de *chemin de fer*, concurrencée par les transports routiers, et son non-rem-

placement par un transport public de voyageurs (service d'autobus) malgré la demande du conseil municipal !

2. Le chemin de fer (1886-1978)

En 1866, le Conseil général de la Gironde avait constaté un grand vide dans l'équipement ferroviaire entre les lignes Bordeaux-Soulac et Bordeaux-Arcachon et le maire de Lacanau avait proposé une ligne Lesparre-Marchepri-me. Puis, la liaison Facture-Belin ayant été réalisée en 1871, on envisagea alors le tracé Lesparre-Saint-Symphorien.

En 1874, intervint la première enquête sur la ligne Bordeaux-Lacanau. Finalement, la *Compagnie des Chemins de Fer Economiques* - filiale de banquiers parisiens - obtint en 1880, par une convention avec le département, la construction de la ligne Lesparre-Saint-Symphorien avec deux embranchements : Bordeaux-Lacanau et Hostens-Beautiran.

Le chemin de fer devait permettre une grande économie sur la construction des routes et le transport des bois puisque l'exploitation de la forêt avait commencé. Dès 1874, la commune de Saumos avait décidé de céder gratuitement le terrain communal nécessaire à la Compagnie des Chemins de Fer qui dut négocier avec les autres propriétaires.

Ces lignes, commencées en 1880, formaient une partie du "réseau des landes de la Gironde". Les rails étaient posés sur des traverses de pin ; un grand atelier de réparation du matériel roulant avait été installé à Lacanau et la gare terminale à Bordeaux était Bordeaux-Saint-Louis. Le tronçon Lesparre-Lacanau fut ouvert le 20 octobre 1884, celui de Bordeaux-Lacanau en 1886, l'un et l'autre avec des trains mixtes (voyageurs-marchandises). A partir de 1923, la ligne Bordeaux-Lacanau offrit trois aller-retour par jour aux voyageurs et, avec la mise en circulation des premiers autorails dès 1931, le parcours fut réduit à 1 heures 05.

"Le trafic voyageurs était de deux types, desserte des localités et transport balnéaire bien développé sur Facture-

Arès et Bordeaux-Lacanau Océan. Cette station devra la vie au chemin de fer qui transportera les matériaux destinés à son édification, ainsi que ses premiers estivants. De nombreux trains de «plaisir» à tarif réduit seront mis en marche. Des transports de militaires auront lieu pour le camp de Souge et la base d'aviation d'Hourtin.

"Outre le transport de denrées et matériaux destinés aux localités, le trafic marchandises comporte sur le massif forestier : du bois, des poteaux de mines vers le port de Bordeaux, des produits des scieries, térébenthine, des transports de grave effectués vers la gare du port de Beautiran, et de pierres à Villandraut. Plus tard, avec l'exploitation de la lignite à Hostens, il a existé un trafic vers l'usine à gaz de Bordeaux par Lacanau. Bien évidemment, les lignes du réseau étaient utilisées au maximum. Par exemple : le bois venant de la région de Mont-de-Marsan était acheminé par Luxey, Saint-Symphorien, Lacanau vers Bordeaux-docks. Dès la construction de la papeterie de Facture, d'importants transports de bois ont été effectués jusqu'à la fin de l'exploitation.

"La région du Bassin d'Arcachon remettait un important trafic d'huîtres (Arès-Andernos). A Noël, des circulations spéciales devaient être assurées"¹⁴.

Après 1945, avec l'augmentation du trafic automobile et l'absence d'entretien pendant la guerre, le réseau devint de plus en plus déficitaire. Pour les voyageurs, la ligne Bordeaux-Lacanau fut fermée en 1962 ; pour les marchandises, la fermeture intervint en 1978.

Aujourd'hui, grâce à l'action du département, une piste cyclable a remplacé la voie ferrée...

3. Des chemins aux routes

Saumos n'a jamais été sur une grande voie de communication. Le tracé le plus ancien semble avoir été "la voie du Porge à Lamarque", port considéré comme le débouché normal du trafic - pratiquement inexistant - de Saumos. Les cartes du XVIII^e siècle indiquent :

- le chemin de Lacanau (Mistre) à Saumos, utilisant la route du *Hournas* (emplacement d'un four à résine ?) par le Grand Courgas jusqu'au bourg (mais il n'y a pas de chemin vers Lacanau en direction du nord) ;

- un chemin vers Sainte-Hélène - au carrefour, au centre du bourg, se trouvait un puits.

Les chemins de Lacanau vers Le Temple ou Le Porge allaient droit à travers la lande en direction du Bos, sans passer par le bourg ; de même, le chemin du Temple à Sainte-Hélène passait en ligne droite, à l'est du village de Sérigas.

Le tracé des voies actuelles a donc été réalisé peu à peu au XIX^e siècle. Dès 1843, Saumos participait à la construction de la route de Saint-Médard à Lacanau, considérée comme importante pour les intérêts de la commune. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle que les chemins, souvent tortueux parce qu'ils suivaient les limites des parcelles, hors des zones de lande, furent tous modifiés pour faire des lignes droites¹⁵.

En 1857, a été rectifié le chemin du Porge qui, antérieurement, passait plus à l'ouest. En 1861, ce fut la mise en route du chemin du Porge à Lamarque. A partir de 1867, la prise en charge par la commune des chemins vicinaux de Lacanau, de Sérigas, du Grand Courgas, du Petit Courgas conduisit à demander des prestations en nature aux habitants. En 1869, a été fait le nouveau chemin de Saumos à Lacanau, traversant l'Eyron à Mamie (ce chemin ne fut gravé qu'après 1928). En 1870, c'est la " route agricole " de Marcheprime (ou route du Temple) qui fut mise en chantier.

Le tracé de la route de Sérigas, allant du bourg à Craste Castagnot, a été refait après 1887 - c'est-à-dire après la construction de la voie ferrée et de la gare, laissant à droite et à gauche les anciens chemins. La portion parallèle à la voie de chemin de fer, en prolongement d'un ancien chemin rural, date de 1897.

De ces anciens chemins de terre, constitués d'une levée entre deux fossés dont on trouve des traces dans cer-

taines parcelles forestières, ne subsiste aujourd'hui, dans son état primitif, que le " chemin du Petit Courgas ", portion nord du chemin du Petit Courgas au Bos (ex Chemin vicinal n° 3). Ces chemins rectifiés firent ultérieurement l'objet d'abord d'un gravage, puis d'un goudronnage, selon les nouveaux besoins de la circulation, avant d'être classés en 1959 en routes départementales ou voies communales.

Soulignons enfin que depuis 1945, de nombreuses " pistes D.F.C.I. ", entièrement entretenues par la commune et l'Association D.F.C.I., assurent la pénétration en forêt ; mais ces quelque 120 kilomètres, qui permettent une lutte efficace contre les incendies, ne sont pas ouverts à la circulation générale.

4. L'école et le sport

Au début du XIX^e siècle, l'enseignement était peu répandu à Saumos ; le nombre pour le moins réduit de signatures au bas des actes de l'état civil en est la preuve. Seules, quelques familles s'adressaient au prêtre pour apprendre aux enfants à lire, écrite et compter. En 1839, *plusieurs* conseillers municipaux et *tous* les plus imposés qui participent au vote du budget ne savent signer. Maire et conseillers maniaient maladroitement la langue française et tout le monde parlait patois.

La loi Guizot de 1833 avait prévu la création d'une école par commune de plus de 500 habitants. Saumos n'était donc pas concerné. Cependant en 1843, la commune prévoit trois jours par semaine d'école avec un instituteur assurant l'enseignement pour Le Temple et Saumos. La classe avait lieu dans " la maison curiale ", c'est-à-dire le presbytère alors en très mauvais état. Le traitement de l'instituteur était en partie payé par les parents, la commune assurant aussi une part de la rétribution.

En 1851, la commune atteignit 500 habitants. Le conseil municipal demanda donc la nomination d'un instituteur et, en 1852, fut louée dans le bourg une maison qui devait servir à la fois d'école et de mairie. La loi Falloux lui laissant le choix entre un instituteur laïque et un mem-

bre d'une congrégation religieuse, le Conseil municipal choisit de demander la nomination d'un instituteur laïque¹⁶, d'autant plus qu'en cette année 1852 on comptait sur lui pour la distribution du courrier !

Ce fut seulement à partir de 1862 que fut envisagée la construction d'une mairie-école : le bâtiment fut réalisé en 1866, après la première vente de landes, sur le modèle de celui du Pian. Comme il n'y avait pas assez d'habitants dans la commune pour avoir une école de filles (il en fallait plus de 500), le Conseil municipal opta pour une école mixte. La classe atteignait parfois 70 élèves dont certains scolarisés gratuitement selon la décision annuelle des élus (ainsi en 1868, 8 élèves).

C'est seulement en 1879 (loi Ferry) que l'école devint obligatoire et gratuite pour tous. L'accroissement des effectifs posa bientôt la question du dédoublement que, dans sa délibération du 17 mai 1883, le Conseil municipal refusa ... jusqu'à la construction du chemin de fer.

“ Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet, par laquelle ce fonctionnaire en exposant que l'école de Saumos a été fréquentée en 1882 par 74 élèves des deux sexes, réunis dans le même local et placés sous la surveillance d'un seul maître, trouve en effet que cet effectif est considérable et qu'il y aurait intérêt à tous les points de vue à dédoubler l'école. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer dans le sens de Monsieur le Préfet en votant la création d'une école spéciale de filles.

“ Le Conseil, après mûre délibération, est d'avis d'ajourner la proposition de Monsieur le Maire jusqu'à ce que le chemin de fer projeté soit construit, pensant que la commune aura par cette voie, sur les frais des transports des matériaux, une notable économie ”.

En 1884, l'instituteur faisait un cours d'adultes pour diffuser la langue française ; l'emploi du patois, même en cours de récréation, était strictement interdit pour les enfants.

Après 1898, une maîtresse de couture, originaire de Saumos, fut adjointe à l'instituteur, grâce à des crédits spé-

ciaux du gouvernement ; mais en 1912, le Conseil municipal refusait que l'école - toujours mixte - fût dirigée par une institutrice !

Au lendemain de la Grande Guerre, interviennent de nouveaux changements. La gratuité des fournitures est acquise en 1929 ; en 1930 - il y a alors plus de 40 élèves - la deuxième classe est demandée et mise en place ; la même démarche est faite à la même date pour la cantine scolaire mais celle-ci ne fut organisée, ainsi que le ramassage scolaire, qu'après le second conflit mondial.

Dans les années qui suivirent la Libération, c'est autour de l'école qu'allait se développer l'activité sportive grâce au directeur d'école, M. Blanc, créateur et animateur de l'Amicale Laïque. La commune construisit alors, au Petit Courgas, un terrain de football sur lequel évoluait une équipe comprenant des sportifs de communes voisines, et un terrain de sport au bourg.

En 1981, la cantine scolaire dut être installée dans la Salle municipale, au premier étage de la Salle des Fêtes, mais la diminution du nombre des élèves (39 en 1982, 33 en 1986, 25 en 1988) provoqua la fermeture d'une classe en 1989 (il y avait alors moins de 24 élèves), suivie bientôt d'un nécessaire regroupement avec Le Temple avec création d'une classe maternelle.

Ainsi, Saumos, aujourd'hui, appartient à un certain nombre de syndicats intercommunaux :

- pour l'école, l'entretien des routes, l'écoulement des eaux pluviales, l'électricité,
- pour les ordures ménagères dont le ramassage date de 1973,
- et pour l'eau potable qui commença à être distribuée en 1969.

Actuellement sur le territoire de la commune¹⁷, il n'est plus de familles vivant exclusivement des produits agricoles et forestiers ; travailler ailleurs (dans d'autres communes) et dans d'autres secteurs est désormais une nécessité.

Dès lors, Saumos tend à devenir commune dortoir et commune résidentielle, sans pour autant manifester de vocation touristique. Il n'y a plus d'artisans, sauf des entreprises familiales d'abattage-élagage, deux scieries et un restaurant. La poste est le seul service public qui se maintient. L'espace et le calme - guère troublé par le petit marché du vendredi - sont appréciés, avec la proximité - grâce à l'automobile - de la banlieue bordelaise, du bassin d'Arcachon et de la côte médocaine avec l'océan et ses étangs.

Simone THORAVAL

AVEC LE CONCOURS DE L'ASSOCIATION BYBLOS

NOTES

- 1) Abbé Baurein, *Les variétés Bordelaises*, article XIV.
- 2) *Ibid.*
- 3) Extraits du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon* (= B.S.H.A.A.) n° 78.
- 4) Abbé Baurein, *ouvrage cité*.
- 5) Sur les registres d'état civil, d'une période certes postérieure (1792 à 1822), on a recensé, sur 142 hommes : 11 résiniers, 13 bouviers, 20 gardes, 9 charpentiers, 3 scieurs de long, 2 charbonniers, 2 meuniers, un tisserand, un tailleur d'habits, un sacristain et un mendiant ! Et tous les autres sont des " laboureurs ".
- 6) Sur l'évolution de la seigneurie de Castelnaud au XVIII^e siècle, voir Marc Vignau, *Listrac en Médoc dans le cours de l'Histoire*, p. 11-12.
- 7) La somme, réclamée par l'Intendant, était répartie entre les laboureurs.
- 8) Cité par Jacques Ragot, *Le Clergé en Pays de Buch de 1789 à 1801*, dans *B.S.H.A.A. n° 59* (1^{er} trim. 1989), p. 36.
- 9) Le Directoire créa la quatrième : la taxe sur les portes et fenêtres. Voir sur ce sujet R. AUFAN, M. BOYÉ, F. LABATUT, J. PLANTEY, *Le Pays de Buch sous la Révolution* dans *B.S.H.A.A. n° 60* (2^e trim. 1989), p. 3-4.
- 10) Sur ce personnage, voir J. Ragot, *article cité*, p. 29.
- 11) *Ibid.*, p. 41.
- 12) *Ibid.*, p. 41.
- 13) *Ibid.*, p. 37.
- 14) Alain Cazals, *Le Réseau de la Gironde*.
- 15) Ce qui eut pour conséquence un morcellement accru des parcelles (exemples : route de Lacanau, route de Sérignas).
- 16) L'instituteur était nommé par l'Inspecteur d'Académie après consultation du maire qui avait le choix entre plusieurs noms.
- 17) A noter que Saumos chercha à récupérer la gestion (coûteuse) de sa forêt, réalisée depuis 1940 par les Eaux et Forêts devenues Office National des Forêts (O.N.F.). Le Conseil d'Etat lui donna tort en 1991.

LES CLOCHES DE SAINT-ELOI D'ANDERNOS-LES-BAINS

Il y a un siècle, le 19 novembre 1898 fut une journée mémorable pour Andernos, devenue Andernos-les-Bains depuis moins d'un an. C'était le baptême des deux nouvelles cloches de la paroisse.

Fondues le mois précédent par la maison Deyres, elles furent hissées dans le nouveau clocher de l'église Saint-Eloi, achevé quelques mois auparavant.

Une affluence considérable régnait aux alentours de l'église richement décorée pour la circonstance. De nombreuses notabilités étaient présentes : le maire et son conseil municipal au grand complet ainsi que le curé d'Andernos, tous entourés de leurs collègues des communes voisines. Et bien sûr une grande partie des Andernosiens, pratiquants ou pas. Des dragées furent distribuées par milliers, offertes par les parrains et marraines choisis parmi les personnalités locales.

Ceux-ci offrirent également un grand banquet qui se déroula dans les ateliers d'expédition d'un des parrain, M. Simon ; l'importance du menu donne une idée de celle de l'événement :

POTAGE ROYAL
 - HORS D'ŒUVRE -
 HUÎTRES VERTES DE MARENNES (*ON N'ÉTAIT PAS CHAUVIN !*)
 BOUCHÉES À LA REINE
 SAUCISSON
 JAMBON D'YORK
 BEURRE
 - POISSON -
 MULET SAUCE GENEVOISE
 - ENTREES -
 CIVET DE LIÈVRE
 FILET DE BŒUF SAUCE MILANAISE
 - ROTI -
 DINDONNEAUX TRUFFÉS PÉRIGORDE (*SIC*)
 - LEGUME -
 PETITS POIS
 - DESSERT -
 CLOCHES
 —
 - VINS ROUGES -
 MÉDOC ORDINAIRE
 MÉDOC 1893
 —
 - VINS BLANCS -
 CHÂTEAU DOISY 1892
 CHAMPAGNE
 COMTE DE SAINT ALBERT

La Grande cloche « Marie-Paul » donne le sol naturel. Sa marraine était Marie Rongier, dont Mme Reynolds, habitant toujours Andernos est une descendante ; son parrain Paul Simon, sans descendance directe connue, était un important ostréiculteur-expéditeur.

« Jeanne-Emile », la petite donne le ré d'en-haut ; sa marraine était Jeanne Gautier - Mme Gonnaud, d'Andernos, est une de ses descendantes - ; son parrain était le pharmacien Emile Tripied.

L'ancienne cloche que possédait déjà la paroisse depuis 1851 donnait le si ; on avait donc ainsi l'accord parfait : SOL-SI-RE.

Ces cloches, qui ne seront électrifiées qu'en 1957, portent, outre leur nom composé chacun des prénoms de la marraine et du parrain, en légende :

« fondue pour l'église Saint Eloi d'Andernos en octobre 1898 sous le pontificat de S.S. Léon XIII, Pape, Mr Victor Lucien Lécot Cardinal Archevêque de Bordeaux, G. Gouineau, curé, François Goubet Maire, Julien Goubet adjoint, G. Bos président de fabrique, Pierre Magrin président du Conseil, André Glange trésorier, Jean Lestage, Ulysse Lacaze Fabriciens.

« Repleatur os meum, laudem tuam ut possim cantare » (Que ma bouche soit de nouveau emplie pour que je puisse chanter ta louange).

L'absence remarquée de l'évêque est restée sans explications ; il fut représenté par M. Baudou, curé-doyen d'Audenge qui célébra le baptême, après que les cloches aient été bénites par le curé d'Andernos, l'abbé Gouineau.

Il était temps ; quatre jours plus tard se tenait la confirmation des enfants. Il est trop tard sans doute pour souhaiter bon appétit à ceux qui eurent le privilège de participer à cette fête ; sans doute, avaient-ils faim puisqu'il attendaient cet événement depuis seize ans ! L'église n'avait plus de clocher depuis 1882 et la seule cloche était « provisoirement » posée près de l'entrée de Saint-Eloi, au ras du sol, dans une sorte de cabine en bois supportée par quatre méchantes poutres.

Souhaitons longue vie à nos centenaires, que leur accord sonne encore souvent et longtemps les événements de la vie de notre charmante communauté.

Bernard EYMERI

SUR HENRIETTE CAILLAUX

J'ai écrit par ailleurs¹ ce qu'il fallait penser de l'assassinat, en mars 1914, de Gaston Calmette, directeur du *Figaro* par Henriette Caillaux, épouse du ministre des finances d'alors. Sur la foi du livre que notre auteur régional, Guy de Pierrefeux, a consacré aux séjours en Arcachon, dans les années 1920-1922 de ce couple hors du commun, je pensais qu'il s'agissait là de leur première venue dans notre région.

Il n'en était rien.

Dans le journal *L'Avenir d'Arcachon* du 26 juillet 1914, on pouvait déjà lire :

Mme Caillaux.- Un de nos abonnés nous écrit pour nous demander des nouvelles de Mme Caillaux. Nous sommes en état de l'informer qu'elle se propose de passer le mois d'Août à Arcachon et qu'une de nos agences est chargée de lui louer un chalet sur la plage.

Si l'information était vérifiée, elle confirmerait la confiance qu'avaient les Caillaux dans l'issue du procès d'assises qui se déroulait au même moment à Paris. Et dont le verdict d'acquittement ne serait prononcé que le 28 juillet, soit deux jours après la parution de cette nouvelle. Fallait-il qu'ils aient de solides assurances !

Et il semble bien que l'information ait été exacte, puisque le même journal précisait dans sa livraison du 13 septembre suivant :

Echos.- Nous ne nous étions pas trompés en annonçant dans notre numéro du 26 juillet que Mme Caillaux se proposait de venir se reposer de ses émotions sur les bords de notre Bassin.

L'illustre acquittée est actuellement à Andernos chez Me David, maire et conseiller général.

Alors qu'il apparaissait « tout à fait invraisemblable que l'honorable maire d'Andernos ait donné l'hospitalité à une femme dont la conduite criminelle a soulevé l'indignation publique », celui-ci allait très vite préciser qu'il ne connaissait pas Henriette Caillaux et que, si elle résidait bien à Andernos, ce n'était pas chez lui. Et qu'il n'était pour rien dans le choix de sa villégiature. En effet, devant l'avance allemande, le Gouvernement s'était réfugié au début de septembre à Bordeaux et beaucoup de courageux parisiens l'avaient suivi qui s'étaient installés dans notre région. Ce que Louis David présentait avec une certaine naïveté :

« Beaucoup de familles parisiennes, des littérateurs, des artistes, dont Madame Sarah Bernhardt, ont trouvé ici le site rêvé pour y vivre, au sein d'une population accueillante, les heures où notre Paris en armes se recueille dans l'attente de la victoire ».

Mais de savoir cette redoutable femme à Andernos allait donner l'envie à un très jeune journaliste local, Gustave Berton, de lui rendre visite. Une rencontre mémorable, dont il nous a laissé le récit amusé :

Une visite à Mme Caillaux.

Ayant appris que Mme Caillaux se trouvait en villégiature à Andernos, je résolus d'aller la voir, sans me dissimuler la difficulté probable d'être admis auprès d'elle. Mais lorsqu'on a vingt ans et de l'audace, on trouve le moyen de franchir les portes les mieux fermées.

Donc, vendredi dernier, je fis ma plus belle toilette et un bon déjeuner pour me donner de l'aplomb ; puis, j'enfourchai ma bicyclette et ... en route.

Celle-ci était longue et poussiéreuse ; j'arrivai vers trois heures de l'après-midi, un peu défraîchi. J'entrai chez un coiffeur de la localité pour me faire donner un coup de peigne, et aussi pour me renseigner.

« Mme Caillaux, me dit-il, habite le cinquième chalet à main droite, mais vous ne serez pas admis ; elle ne reçoit personne ».

« Personne ! Nous allons voir. »

Et je partis bravement.

Je sonnai ; une vieille paysanne landaise vint m'ouvrir.

« Mme Caillaux ? »

« Elle n'est pas visible. »

« Veuillez lui dire que je suis chargé pour elle d'un important message. »

Et je lui montrai une large enveloppe revêtue de cinq cachets rouges.

Au bout de cinq minutes, elle revint.

« Mme Caillaux, me dit-elle, vous prie de me remettre ce dont vous êtes chargé. »

« Impossible : je ne dois le donner qu'à elle-même. »

Elle repart, puis revient.

« Entrez », fit-elle simplement en ouvrant la porte.

Très ému, je pénétrai dans un salon peu éclairé, les volets étaient en partie fermés. Sur une chaise longue, Mme Caillaux était étendue, une brochure à la main, vêtue d'un élégant peignoir de soie grise orné de rubans roses. Elle me parut fatiguée, les traits tirés, les lèvres minces, plus très jeune, mais encore belle.

Sans se lever, sans m'offrir un siège, elle me toisa dédaigneusement des pieds à la tête.

« De la part de qui venez-vous ? », fit-elle d'un ton glacial.

« Madame, je viens de la part du journal *L'Avenir d'Arcahon*... »

Aussitôt, elle bondit comme une lionne cinglée d'un coup de cravache et, se dressant devant moi :

« Ah ! vous êtes journaliste. Vous en avez un toupet ! Que me voulez-vous ? Vous venez peut-être me questionner ; ah ! vous savez, je ne suis pas ici pour subir de nouveaux interrogatoires. Retirez-vous. »

« Veuillez m'excuser, Madame, de vous avoir dérangée, balbutiai-je d'un air de profond respect ; je comprends tout ce que vous avez dû souffrir. »

« Oui, Monsieur, j'ai beaucoup souffert ; ah ! vous ne savez pas ce que c'est que d'être la femme d'un ministre ; ses ennemis politiques vous déshabillent, violent vos secrets les plus intimes, dérobent vos lettres privées, vous tiennent sous la menace constante d'une révélation scandaleuse ; alors on perd la tête, on se surexcite, les nerfs dominant, on voit rouge, on commet des actes que les autres jugent ensuite sévèrement parce qu'ils ne sont pas à votre place. »

« Je comprends cela, Madame. Ensuite on éprouve des regrets. »

« Assurément. Etes-vous marié ? Non, vous êtes trop jeune ; mais vous avez sans doute une mère, une soeur ; si un individu, plus fort que vous, les insultait grossièrement dans la rue lorsqu'elles sont à votre bras, que feriez-vous ? Ayant un revolver dans la poche, vous tueriez le malotru ; vous regretteriez ensuite la mort d'un homme, mais vous seriez prêt à recommencer en pareil cas. »

« C'est possible Madame, mais dans un cas semblable, il n'y a pas préméditation. »

Je vis à son visage subitement rembruni que je venais de commettre une énorme gaffe.

« Préméditation ! s'écria-t-elle rageusement. Vous venez aussi m'accuser de préméditation ! Sortez à l'instant. »

Se précipitant sur une sonnette, elle l'agita avec violence. La vieille landaise accourut.

« Conduisez ce monsieur dehors, lui ordonna Mme Caillaux, et, je vous le répète, ne faites jamais entrer personne, surtout des journalistes ; ce sont tous des canailles. »

Piqué au vif, je me retournai sur le seuil de la porte en lui adressant ces quelques mots :

« Madame, il y a des journalistes honnêtes et des ministres qui ne le sont pas. »

Puis je battis vivement en retraite avec la crainte de recevoir une balle dans le dos.

Sur la route, je respirai à pleins poumons comme un dompteur échappé de la cage d'une tigresse en furie².

Jean-Pierre ARDOIN SAINT AMAND

NOTES

- 1) Jean-Pierre Ardoin Saint Amand, *Un drôle de pistolet à Arcachon: Henriette Caillaux*, S.H.A.A., 1998.
- 2) Gustave Berton, Une visite à Mme Caillaux, dans *L'Avenir d'Arcachon* du dimanche 4 octobre 1914, p. 1.

PIERRES ET SITES DU PAYS DE BUCH

LES MONUMENTS AUX MORTS

I. LE PORGE

Le 11 novembre 1918, le clairon annonçant la fin d'une cruelle guerre, dont la galère dura quatre ans, sonna aussi le glas de milliers de soldats morts pour la France sur tous les champs de bataille. Un grand deuil toucha ville et villages de France. Pour ne pas oublier le sacrifice de tous ces héros et pour que les générations futures en perpétuent le souvenir, très vite, dans toutes les communes de France, les autorités envisagèrent de célébrer des cérémonies officielles et d'élever des monuments commémoratifs.

C'est ainsi que le 14 juillet 1919, à l'initiative du maire, M. Honoré Meignen, et de son conseil municipal, fut inaugurée au Porge la fête de la Victoire par la célébration d'un service religieux solennel pour les soldats du Porge morts pour la patrie... « *La messe de Requiem fut exécutée à la perfection par les chanteuses très dévouées et un groupe de musiciens dirigés de main de maître par l'instituteur Bard, fondateur, en 1907, de la fanfare locale* ».

L'abbé Gabriel Espagnolle, curé de la paroisse depuis 1885, compatissait tout particulièrement à la douleur des

familles des trente-six soldats de la paroisse morts ou disparus, dont plusieurs gisaient en terre lointaine sous une croix de bois. Pour en commémorer le souvenir dans l'église du Porge, il commanda à la maison Monna, de Toulouse, un modeste monument d'un certain cachet composé d'un soldat grandeur nature gisant sur un sarcophage et d'une plaque de marbre de 1,80 m de hauteur sur un mètre de large. Sur celle-ci, il fit inscrire en lettres dorées les noms et prénoms des trente-six héros de la paroisse.

Ce monument payé par la générosité des paroissiens 1.608,55 F. (emballage et port compris) fut placé dans l'église, côté nef droite, près de l'autel de saint Joseph, entre la statue de l'archange saint Michel et celle de l'héroïne sainte Jeanne d'Arc, en soldat. Ce fut le 11 avril 1920 qu'il fut béni très solennellement¹.

Cette même année 1920, le Conseil municipal se préoccupa d'ériger un mémorial des soldats morts durant la Grande Guerre.

Le 17 août 1920, au cours d'une de ses réunions, le maire lut une lettre de M. Gourdon, directeur des Marbreries Générales, 33 rue Poussin à Paris, qui proposait à la commune deux monuments pour la somme forfaitaire de 30.000 F.

Le plus important, à poser sur une base solide en pierre, devait être : un haut socle de granit rose sur la façade duquel seraient inscrits les noms des soldats morts et qui supporterait une statue de bronze de 1,80 m représentant un poilu mourant en tombant à la renverse.

Le second monument, destiné à être placé au milieu du cimetière, devait être une haute stèle de granit rose de Bretagne avec inscription des noms et prénoms des soldats tombés au Champ d'Honneur.

L'emballage, le transport en gare de destination et les risques de transport de ces deux monuments étaient compris dans le prix. Les monuments seraient payés : un tiers à la commande, un tiers le monument taillé et le der-

nier tiers à la livraison. Le Conseil municipal accepta les propositions de M. Gourdon et autorisa le maire à traiter avec lui.

Par concertation, le Conseil choisit ensuite, dans le bourg, pour recevoir le plus important des deux monuments, la place triangulaire toute proche de la mairie, dite « Patte d'oie » en raison de sa configuration.

Un plan fut dressé par l'agent voyer de l'arrondissement. Le devis - appropriation de la place, banquette surmontée d'une grille et caniveaux - s'éleva à la somme de 21.525 F. Le 9 septembre 1920, le Conseil municipal estima ce prix trop élevé et en réclama la rectification, sinon demanda qu'un nouveau devis fût établi par un architecte.

Le 19 septembre 1920, trois conseillers municipaux souhaitèrent que la place triangulaire fût transformée en un polygone. Enfin, le 14 novembre 1920, le maire présenta au Conseil le nouveau projet de d'aménagement de la place dite « Patte d'Oie ». Les conseillers acceptèrent les modifications apportées et maintinrent le vote de la dépense : 21.525 F. à prendre sur les fonds libres.

Fin mars 1921, la grande stèle fut placée au milieu du cimetière où, ensuite, plusieurs soldats exhumés de cimetières militaires y reçurent une sépulture. Quant à la livraison du grand monument, elle allait prendre beaucoup de retard. Le 22 janvier 1922, le maire rappela au conseil municipal que « *Mr Gourdon, directeur des Marbreries Générales, à Paris, s'était engagé envers la Commune par un marché accepté le 16 novembre 1920 par Mr le Maire, agissant au nom de la Commune, et approuvé par Mr le Préfet le 20 du même mois, à fournir deux monuments destinés à perpétuer la glorieuse mémoire des Enfants du Porge morts pour la France... Fin mars 1921, les monuments auraient dû être placés et malgré les instances, Mr Gourdon ne s'est pas exécuté, il n'a pas encore livré la statue de bronze représentant le Poilu mourant destiné à surmonter le grand monument commémoratif en granit et dont le socle a été livré par Mr Gourdon* ».

En conséquence, le Conseil municipal décida d'introduire une action en justice contre M. Gourdon à l'effet de le contraindre à exécuter l'engagement qu'il avait contracté vis-à-vis de la commune. C'est donc, avec beaucoup de retard sur la date de livraison prévue dans le marché conclu, que le grand Monument aux Morts de la Guerre 1914-1918 fut installé au printemps de l'année 1922 sur la Place Publique du Porge, de nos jours appelée Place Saint-Seurin.

Il y fut inauguré le 25 juin suivant. « *La fête commença, comme il convenait, par un service solennel célébré pour les victimes de la guerre... Après le service funèbre, on se rendit au nouveau Monument de la Place Publique. Là, malgré une pluie malencontreuse qui se mit à tomber juste au moment où l'on sortait de l'église, tout le monde voulut assister à l'inauguration. Après la bénédiction du beau piédestal et de la statue qui couronne si bien notre monument, après l'appel des 36 Soldats Morts² toujours si émouvant, nous entendîmes tour à tour les belles allocutions de M. le Maire du Porge, Honoré Meignen, de notre Conseiller d'Arrondissement, de notre Conseiller Général* ».

« Le 11 novembre 1922, anniversaire de l'armistice, l'Association de nos chers et vaillants Combattants fit bénir son beau drapeau, symbole éloquent d'union et de fraternité, qui sera désormais en tête de toutes les manifestations patriotiques et religieuses... ». Ce même 11 novembre, « après la messe célébrée avec la plus grande solennité grâce à la présence de notre fanfare, sous la baguette de Louis Saby, l'immense Assemblée formant la plus belle procession que Le Porge ait jamais vue, se rendit en ordre au cimetière pour assister à la bénédiction du troisième monument que la Commune a fait ériger en l'honneur de ses chers soldats morts pour la patrie. Après la bénédiction, Mr le Maire, Honoré Meignen, et Mr l'Instituteur, Antony Bard, prononcèrent de belles allocutions qui émurent profondément l'assistance³ ».

Louis CAMIN

NOTES

- 1) Bulletin paroissial n° 189 (mai 1920).
- 2) Quatre noms furent ajoutés après la guerre 1939-1945.
- 3) Almanach paroissial 1923.

II. ARCACHON

La bénédiction et l'inauguration du Monument aux Morts d'Arcachon eurent lieu le 11 novembre 1924. La bénédiction fut précédée par une messe en l'église Notre-Dame, car la matinée avait été « officieusement », aux dires de Guy de Pierrefeux, rendue à Dieu.

L'office fut célébré à 10 heures, en présence des personnalités locales, après que le cortège officiel, emmené par le maire Ramon Bon escorté de M. Eyssartier, eut pénétré dans le chœur, « précédé par la batterie de l'école Saint-Elme ». Selon notre chroniqueur, la messe de la Victoire, si elle fut rehaussée par le talent conjugué de l'organiste Chavan et du violoncelliste Crisafulli, fut ternie par le discours de l'abbé Bonnet qui jeta « sur l'enthousiasme de cette fête une douche de pessimisme, malheureusement méritée mais inopportune dans une église et un jour de fête nationale ». Le curé de Notre-Dame ne trouva rien de mieux en effet que de dénoncer en chaire « la mentalité de vaincus » de ses compatriotes, dont il voyait les origines dans la « concupiscence dont le spectacle sadique s'affiche chaque jour », dans « l'ambition qui divise les meilleurs d'entre nous dans de mesquines luttes de politique, même locale » et dans « la convoitise qui aigrit les classes sociales dans un désir effréné de luxe et de jouissance » !

A la sortie, surprise du programme, *la Marseillaise* fut jouée à l'orgue, « ce qu'on n'aurait pas osé faire en saison pour ne pas effaroucher les nombreux aristocrates dont des têtes d'ancêtres (nobles ou prêtres) tombèrent sous le couperet de la guillotine au son de cet air sanguinaire » ! On peut être un auteur à succès et écrire des bêtises. A 11 heures 30, le cortège, « toujours conduit par les tambours et les clairons de Saint-Elme », arriva au pied du monument.

Puis, des autos déposèrent le clergé de Notre-Dame et les enfants de chœur « dans leurs luxueux costumes bleus ». Une absence fut cependant remarquée : celle de l'abbé Bonnet. Guy de Pierrefeux laisse entendre « que son court discours aurait épuisé ses forces jusqu'à l'empêcher de venir en auto » jusqu'au nouveau rond-point Deganne ; en réalité, le curé de Notre-Dame avait vraisemblablement renoncé à fouler le sol du « territoire » du curé de Saint-Ferdinand avec lequel il entretenait des relations dénuées de charité.

Et G. de Pierrefeux de poursuivre : « Voici les enfants de chœur de Saint-Elme, en soie blanche. Sous les platanes qui laissent tomber les feuilles d'automne, comme des jonchées de processions, se profile la joyeuse figure de l'abbé de Mendivil entouré de drapeaux et de ses enfants de chœur, en rouge... Et tandis que le curé de Saint-Ferdinand, d'un geste large, lève goupillon et encensoir vers la statue de la Victoire devenue un moment Madone, les voix mâles des élèves de Saint-Elme chantent des hymnes pour ces morts dont les 258 noms sont gravés dans la pierre du monument sanctifié... ».

La cérémonie officielle - l'inauguration - devait avoir lieu en début d'après-midi, à 14 heures. Une pluie diluvienne contraria quelque peu l'horaire. Ce n'est qu'à 15 heures que le cortège officiel, parti de la mairie, arriva au pied du Monument, « annoncé par l'Harmonie d'Arcachon qui march(ait) en tête sous la conduite de M. Guérin ».

Les personnalités prirent place devant l'escalier donnant accès à la plate-forme sur laquelle avait été dressée une tente pour abriter les orateurs. Trois grands mutilés s'y tenaient debout : MM. Darnaudguilhem et Bondon, aveugles de guerre, et Davias, le garde champêtre amputé d'un bras. En avant de la foule, étaient rangés les sociétés locales, « bannières déployées » et les enfants des écoles - garçons et filles - sous l'œil de leurs instituteurs et de leurs institutrices.

Se tenaient autour du maire, de ses adjoints et des

conseillers municipaux arcachonnais, les sénateurs Chauvet et Calmel, le député Pierre Dignac, le conseiller général Veyrier-Montagnères, le conseiller d'arrondissement Bourdier, le colonel Félix-Marie, commandant de l'École de Cazaux, les représentants des administrations (justice de paix, recette municipale, contributions, douanes), M. Dufourg, le maire de Gujan, M. Mouliets, adjoint au maire de La Teste, M. Garnung, maire du Teich...

Le voile tricolore qui recouvrait la statue de « la France victorieuse offrant la paix au monde » glissa aux accents de la Marseillaise et tomba « le long du piédestal allégorique ». Les enfants des écoles entonnèrent alors *l'Hymne des temps futurs*, avant que M. Veyrier-Montagnères n'ouvrit la série des discours.

Ancien maire d'Arcachon, M. Veyrier-Montagnères avait perdu un fils en 1914, à la bataille de la Marne ; il avait pris l'initiative dès août 1919 de la souscription ouverte pour l'érection du monument et y avait participé personnellement, avec son épouse, pour 20.000 francs, somme égale à la subvention votée alors par la ville¹. Pour des raisons semble-t-il financières, le projet eut quelque peine à se mettre en branle : ce n'est que le 20 mai 1922 qu'à l'initiative du maire un Comité fut constitué « ayant pour mission de continuer à recueillir les souscriptions »².

Par délibération du 30 juin, le conseil municipal adopta le projet de règlement soumis par le 2^{ème} adjoint Jau-mard qui prévoyait un « concours ouvert à tous les artistes et clos le 31 octobre » 1922, l'édification du monument au Rond-Point Deganne et la désignation « d'un jury pour examiner les projets présentés ». Ce jury devait classer n° 1 le statuaire lyonnais Maspoli ; lors de la séance du 28 février 1923, ce choix fut entériné par la municipalité Ramon Bon qui, exception faite du conseiller Arnaud qui vota contre, souhaita remplacer la statue de pierre par une statue en bronze.

Il fallut attendre cependant le 5 juin 1923 pour voir adopté le projet « de traité à intervenir avec Monsieur Mas-

poli statuaire, chargé de l'exécution du monument d'Arcachon » sur la base de 125.000 francs. Signé le 30 juin, le traité fut approuvé le 11 août par le Préfet de la Gironde, ce qui conduisit le conseil municipal à voter un complément de fonds nécessaires s'élevant à un peu plus de 11.000 francs le 29 septembre. Malgré le non-respect des délais par le fondeur, le 23 juillet 1924, le maire put suggérer à son conseil de fixer au 11 novembre 1924 la date de l'inauguration.

C'est ainsi que, pressenti pour être le premier orateur, M. Veyrier-Montagnères remit l'édifice à M. Ramon Bon, avant de conclure, « les larmes aux yeux, en s'écriant : Dormez en paix, pauvres chers enfants, dans votre tombe de gloire et de majesté », et de lancer un vibrant appel « à la concorde et à la paix des consciences et des cœurs ».

Le maire Ramon Bon remercia les donateurs et l'auteur du monument, M. Maspoli, « caché derrière les innombrables couronnes de fleurs ». Il se dit convaincu que désormais le lieu interpellerait ainsi : « Arrête-toi, passant, et salue les héros auxquels tu dois la liberté du monde ! ». L'appel des 258 noms fut alors effectué par M. Condom et la *Marseillaise* précéda l'*Hymne aux Morts* de Victor Hugo, récité par Mlle Yvette Brionne. Et les discours reprirent.

M. Croizé s'attacha à rappeler les « péripéties de la grande tourmente » et insista sur « la gloire des soldats ». M. Bourdier souhaita que « l'union survive à la guerre ». Pierre Dignac évoqua « le problème angoissant de notre sécurité ». Le sénateur Calmel exhorta « les jeunes générations à se préparer à soutenir (la guerre) et à se montrer dignes de l'exemple magnifique des générations antérieures » ! Quant à M. Gellie, vice-président du Conseil de Préfecture, il apporta « le respectueux salut du Gouvernement aux victimes de la tourmente » et, comme pour conjurer les menaces qui déjà se profilaient, termina par ses mots : « Ayons confiance dans notre juste cause qui est celle de l'humanité ».

C'était fini, ainsi que l'écrivit Albert de Ricaudy. Beau-

coup d'assistants se retirèrent. « D'autres envahirent la plate-forme où pour toujours les noms des disparus sont gravés dans la pierre ».

Michel BOYÉ

Avec la contribution des Archives Municipales d'Arcachon et de M. Maraque du Cercle Généalogique du Bassin d'Arcachon.

NOTES

- 1) F. Canton, *Arcachon - Pages d'histoire locale de 1896 à 1925*, p. 114.
- 2) Ibid., p. 129. Veyrier-Montagnères devait démissionner de ses fonctions le 1er juillet.



TEXTES ET DOCUMENTS

Le banquier Emile Pereire était asthmatique. Bordelais d'origine, il connaissait de longue date Arcachon qui était le seul lieu, du fait de son climat, où il ne souffrait pas de crises d'asthme. Le lancement de la station fut ainsi la rencontre d'une préoccupation personnelle et d'intérêts financiers.

Ainsi, par delà la spéculation inhérente à ce type de projet, Emile Pereire fit transparaître dans son action des sentiments humanistes avec la création à Arcachon d'un centre de cure pour les affections respiratoires et la tuberculose, que l'on nommait à l'époque phtisie.

Dans la villa du parc portant son nom, l'attachement que le banquier Pereire portait à Arcachon était patent ; il y avait édifié un ensemble harmonieusement intégré à la nature. Emile Pereire décéda en 1875, à l'âge de 75 ans, ayant marqué son siècle par son dynamisme et son esprit d'initiative.

En août 1879, sa fille Cécile, épouse de Charles Rhoné - qui fut conseiller municipal d'Arcachon -, eut l'honneur de recevoir Sa Majesté le roi d'Espagne. Voici les lettres que Mme Rhoné adressa à sa sœur Mme Isaac Pereire, née Fanny Pereire ; elles m'ont été confiées par Mme Patrick Blanchy, son arrière-petite-fille¹.

Denis BLANCHARD-DIGNAC

NOTE

- 1) Fille de Charles Rhoné et de Cécile Pereire, Marie Rhoné (1848-1912) avec épousé Félix Laroche (1830-1914), ingénieur du canal de Suez ; leur fille Noémi Laroche (1884-1963) épousa le banquier Michel Goudchaux (1825-1906), d'où Thérèse Goudchaux née en 1906, épouse de Patrick Blanchy.

DIMANCHE 24 AOUT 1879

Je profite de ce que tout sommeille encore, pour vous raconter la journée d'hier. Je vous ai dit, je crois, que le Duc Decazes était venu me dire que le Roi acceptait ma proposition et qu'il me ferait dire à quelle heure il viendrait.

A deux heures et demie, le Marquis de Molins, son Ambassadeur, et le Duc Decazes sont venus me rendre visite ; le marquis ressemble à Salvador et a sa bonne figure. Il a été d'une amabilité extrême et m'a dit que le Roi le chargeait de me remercier de tout son cœur, et qu'il viendrait à 4 heures avec l'Archiduchesse.

J'ai offert de mettre à sa disposition mes voitures et j'avais fait préparer un lunch, mais n'anticipons pas. J'ai ajouté : le Roi sera chez lui, personne ne rencontrera S.M. Alors je lui ai fait visiter tout le rez-de-chaussée, lui ai indiqué la sonnette et lui ai dit que mes domestiques seuls répondraient à son appel et seraient à ses ordres. J'ai oublié de vous dire que le Marquis de Molins m'avait dit : "J'accompagnerai le Roi".

Il m'a encore beaucoup remerciée et le Duc Decazes lui a dit devant moi : «Il est juste que le Roi visite la villa Pereire, car sans ces Messieurs, le Chemin de Fer du Nord de l'Espagne n'aurait pas transporté S.M. si promptement dans la ville créée par M. Emile Pereire».

Aussitôt ces Messieurs partis, j'ai fait dresser le lunch garni de fleurs aux couleurs espagnoles : rouge et jaune, et je t'assure que cela avait fort bon air. J'ai oublié de vous dire que le Marquis de Molins avait été émerveillé de la vue du chalet ; il m'a dit en partant : «C'est une villa de fée et un rêve réalisé». Le fait est que c'est très beau et le parc en ce moment est splendide. Toutes les allées avaient été balayées ad hoc, les fleurs sont épanouies et le temps est magnifique.

A quatre heures, l'Archiduchesse, sa mère et deux dames d'honneur sont arrivées les premières, je ne m'explique pas pourquoi, sans homme, sans même un domestique, dans une voiture d'Arcachon. Elles n'ont pas voulu

entrer dans la villa et se sont promenées à pied autour, puis se sont assises sur un banc. Elles ont attendu le Roi plus de dix minutes.

La voiture du Roi est arrivée, toujours une voiture à toit d'Arcachon. Il était avec le Duc de Sesto et le Marquis de Molins, sans valet de pied.

Il a sauté lestement de voiture, a été au devant de ces dames, leur a présenté le Duc et le Marquis, comme un étudiant en vacances allant à droite, à gauche. Enfin, il a introduit les archiduchesses dans le salon, il a visité le billard, le petit salon ; il touchait à tout, s'asseyant sur chaque chaise ; l'Archiduchesse était aussi très gaie. Elle n'est pas jolie, mais gracieuse, mise avec une simplicité sans égale. Une robe de matin de Marguerite peut seule vous en donner l'idée, une robe de petite toile cotonnade à raies grises et filets groseille, une ceinture à boucle, la robe à pièce, un chapeau du Louvre avec une petite fleur, sa mère en robe de toile foncée à raies blanches, garnie de toute petite broderie anglaise. Une robe comme en porte Mlle Franceska⁽¹⁾.

On a servi le lunch ; la mère de l'Archiduchesse s'est assise au milieu, le Roi à sa droite, sa fille à côté du Roi. Il y avait deux grands fauteuils, le Roi ne s'est pas servi du sien. Toujours comme un enfant, le Roi a touché à tout, a mangé un éclair au café, puis une pêche ; comme il a le bras en écharpe, c'est la jeune Archiduchesse qui la lui a pelée. Hypolite me disait après, cela m'a rappelé Mme Thurneysen⁽²⁾. Puis après avoir tout remarqué dans la salle à manger, on s'est levé et mes voitures se sont avancées : le vis-à-vis à quatre places à deux chevaux et le poney-chaise avec Soliman qui seront à jamais célèbres. La mère et l'Archiduchesse sont montées dedans, la mère conduisait et le Roi s'est mis sur le siège du groom, riant, s'amusant, comme quelqu'un qui n'en a pas l'habitude. Les voilà tous les trois partis. Je fais signe à Albert de suivre avec la voiture, ce que voyant le Marquis de Molins, le Duc de Sesto et les deux dames montèrent prestement dedans et le suivent. Il faut vous dire qu'au moment où les Archiduchesses sont

montées, un domestique a été expliquer la mécanique pour enrayer. Alors le Roi l'a examinée, a dit en français : «Tiens, je ne connais pas ce système là, c'est moi qui le ferai marcher et puis si nous versons ce ne sera pas la première fois».

J'avoue que je n'étais pas très tranquille, mais cela s'est admirablement passé, mon domestique Albert qui est très intelligent descendait de la deuxième voiture à chaque descente et surveillait la mécanique, le Roi en le remerciant lui dit : «Mais j'ai déjà versé trois fois, je m'y connais, et même je me suis cassé le bras». Albert lui répond : «Il n'est pas nécessaire que Votre Majesté se casse l'autre ici dans le parc».

Ils sont restés plus d'une heure à parcourir le parc ainsi, admireraient beaucoup, puis ils sont revenus à la villa et après avoir congédié les voitures, sont allés à pied à côté de la cabane de Goudon ; à 6 heures et demie, ils sont partis.

J'avais fait garder les deux grilles du parc et il n'y avait personne dans le parc.

Je m'étais réfugiée avec Marguerite et les demoiselles d'honneur au 1^{er} étage où nous avons tout vu et on ne nous a pas aperçues.

J'ai envoyé Albert⁽³⁾, le soir, raconter au Duc Decazes la visite et prendre les ordres pour aujourd'hui. Le Marquis de Molins y était et lui a dit que le Roi avait été enchanté, ravi, qu'il voulait recommencer aujourd'hui et que lorsqu'on lui avait demandé des ordres pour commander son train de retour, il avait répondu : «Qu'on me laisse tranquille, je me trouve bien ici, maintenant que je puis me promener dans le parc de la villa Pereire.»

Albert doit aller ce matin prendre les ordres chez le Marquis. Il ira aussi à 11 heures rendre ses devoirs au Duc de Sesto pour le remercier de ce qu'il a fait pour Emile⁽⁴⁾ en Espagne.

Je ne vous ai pas parlé d'Albert, parce qu'il était parti le matin à 8 heures pour une chasse aux petits papiers et qu'il n'est rentré qu'à 6 heures. Il ne savait pas que le Roi viendrait.

Je crois vous avoir à peu près tout raconté. Je vous ai expédié une dépêche d'hier, mais je doute que vous l'ayez reçue ; tous les reporters s'emparent du télégraphe.

Albert revient de chez le Marquis de Molins qui lui a annoncé que le Roi viendrait me rendre visite, à 4 heures et qu'après, il se promènerait dans le parc.

Lundi 25 Août 1879

Je reprends la suite du récit des événements qui se sont passés hier.

Le Marquis de Molins m'a fait savoir à une heure que le Roi viendrait me rendre visite à 4 heures.

A 4 heures précises, il est arrivé avec les deux princesses, la mère et la fille, sa fiancée, sans aucune suite, pas même un domestique. Eux seuls et c'était assez.

Il est descendu prestement de voiture et a offert sa main aux princesses. J'étais naturellement sur le perron et me suis avancée au-devant de S.M.. Félix, Marie, Marguerite et Albert étaient derrière moi. Le Roi m'a présenté sa fiancée, la Princesse Mère ; je lui ai présenté mes enfants et Albert et nous sommes entrés au grand salon où le Roi s'adressant à chacun de nous a demandé de nous asseoir ; il a voulu passer le dernier, après Marie, Marguerite et moi.

Il m'a beaucoup remerciée ; vu de près, il est charmant et des plus sympathiques. Il est resté une heure vingt, causant comme un jeune homme heureux d'être reçu dans une famille amie. Il nous a raconté son dernier accident, qui aurait pu être grave, nous a dit : «Ah, si dans mon métier, on pouvait avoir seulement deux mois de vacances, comme je serais heureux, j'irais les passer à Paris». Il a parlé de tout, des chemins de fer, des tramways, de l'Isthme de Suez, de l'Isthme de Panama, a demandé à Albert ce qu'il faisait, à Marie si elle avait beaucoup voyagé avec son mari, du téléphone et, à ce propos, il nous a dit qu'il était probablement un des premiers qui s'en fut servi, qu'il en avait fait installer un à Aranjuez, lors de ses fiançailles avec Mercedes ; il nous a parlé de la mort de sa belle-sœur,

de sa sœur. A Albert il a parlé chasse à courre, chasse au tiré ; il nous dit qu'il espérait bien pouvoir ouvrir ses chasses le 10 septembre... Le fusil sur son épaule démise !... nous nous sommes permis de lui dire que ce n'était pas bien raisonnable ; nous causions comme de vieilles connaissances et si, de temps en temps, on entendait l'un de nous dire «Votre Majesté», personne n'eut pu se douter que nous causions avec un Roi. Il m'a dit qu'il trouvait ce pays charmant, qu'il viendrait le voir au clair de lune à 11 heures du soir, puis en se retournant vers la Princesse d'une façon charmante, «Nous y reviendrons certainement». Je lui ai dit que j'espérais alors qu'il me ferait l'honneur d'accepter l'hospitalité complète. Il m'a remerciée en ne disant pas non, avec une grâce parfaite. Au bout d'une heure de cette visite, nous sommes passés dans la salle à manger où trois couverts se trouvaient mis ; après nous avoir engagées à nous asseoir (dans un cercle éloigné de la table) nous avons assisté au goûter du Roi, auquel je vous assure, il a fait honneur, il a mangé de tous les fruits. Il paraît qu'il les aime beaucoup. J'avais des brugnons, il ne les connaissait pas. Il en prend un qui n'était pas très mur, mais dont le goût lui plaisait. Je vois qu'il avait envie d'en avoir un autre, je me lève, lui en choisi deux mûrs et il les a mangés tout en me remerciant et en riant.

(Je lui en envoie une corbeille ce matin).

Les Princesses goûtaient aussi, surtout la mère qui parle beaucoup, même quand le Roi en fait autant.

Ces dames avaient fait une véritable toilette pour me rendre visite, toilettes simples, mais de bon goût ; la Princesse était en blanc et avait un charmant chapeau garni de mousseline blanche et de roses mélangées ; elle est beaucoup mieux de près et a une figure sympathique.

Après 20 minutes de goûter, on a fait avancer le poney-chaise et les Princesses m'ont donné la main, le Roi m'a remerciée et m'a donné la sienne, il a salué mes filles et a sauté sur le siège du poney ; à peine 18 minutes après, le poney-chaise est revenu vide. Il l'avait renvoyé pour se promener seul à pied avec la Princesse et sa mère. Je ne sais combien ils sont restés, mais je crois qu'ils ne sont rentrés à leur villa que pour l'heure du dîner.

J'ai oublié de vous dire qu'il nous a demandé à faire aujourd'hui une promenade dans «la Brise».

J'ai alors pris à mon tour le poney-chaise avec Albert et nous avons été prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire au désir du Roi.

Hier au soir, j'ai déjà fait un pavillon espagnol, pavillon maritime qui n'est pas tout à fait comme le drapeau national ; il est probable qu'Albert aura l'honneur de conduire le Roi.

Je te demande, ma chère Fanny⁽⁵⁾, de me garder ces deux lettres et les suivantes, je n'ai pas le temps d'écrire des mémoires, mais tous ces souvenirs seront agréables à lire dans mes vieux jours. Je désire aussi qu'aucun de ces détails ne paraisse dans un journal.

Vendredi 29 Août 1879

Tout est bien qui finit bien ; le Roi est parti ce matin pour la Granja, l'Archiduchesse pour Vienne en passant par Bordeaux et Paris.

Je respire plus à l'aise et suis heureuse de ce qui s'est passé, sans un nuage, sans regret. Dieu veuille que ce soit pour leur bonheur et celui de leurs sujets.

Depuis ma deuxième grande lettre, voici ce qui s'est passé.

Lundi et mardi, le Roi a visité Arcachon, La Teste, Le Moulleau. Il a été avec la barque de la Douane à la chapelle des Dominicains, puis il a reçu des Espagnols à sa villa.

Mercredi, il s'est promené dans le parc pendant 2 heures et demie à pied avec l'Archiduchesse ; sa mère et une dame d'honneur dans le poney-chaise les suivaient de fort loin, on a été au banc des amoureux puis, après avoir marché dans des petits sentiers, on est arrivé chez mon résinier, au bord de la mer, et là ils se sont assis. Une troupe de Dauphins (marovinins) leur a donné une représentation inattendue, mais qui les a énormément amusés. Les jeunes têtes couronnées riaient à cœur joie, ils n'en avaient

jamais vus. Puis le Roi et l'Archiduchesse s'apercevant que mon poney Soliman avait des mouches, se sont mis chacun de leur côté à l'en débarrasser et leurs mains étaient toutes en sang. Ils se sont informés de qui cette cabane était la demeure, ont donné la chasse aux poules ; enviaient-ils peut-être à ce moment-là la chaumière où ils auraient voulu abriter leurs cœurs ?

Jeudi à la même heure, vers 4 heures, ils sont arrivés tous les trois seulement et sur l'indication de mon domestique Albert, ils se sont promenés et assis dans le petit sentier de papa et maman, qui domine Arcachon, et qui aboutit au kiosque. Ils en sont partis fort tard pour aller dîner. C'est certainement là qu'ont eu lieu les derniers épanchements, les derniers adieux loin des regards indiscrets.

Le Duc Decazes, qui est venu me voir avant le dîner, m'a dit que ce matin en se quittant les jeunes gens avaient été très émus et qu'ils s'étaient quittés heureux, mais les larmes aux yeux. Le mariage aura lieu probablement le 28 novembre, jour de la naissance du Roi.

Ce matin, vendredi à 8 heures et demie, un train spécial attendait Sa Majesté pour la conduire à Lamothe où le wagon royal devait s'attacher au train poste ordinaire.

Albert a été saluer le Roi, qui lui a donné la main en le chargeant de me remercier encore tout particulièrement ajoutant que, si jamais nous venions en Espagne, il espérait pouvoir nous recevoir aussi aimablement que nous l'avons reçu. Le Duc de Sesto lui a dit qu'il espérait aussi qu'il viendrait au mariage du Roi.

J'avais fait demander à quelle heure partait les Archiduchesses, elles prenaient le train de 4 heures. J'ai été attendre à la gare où j'étais seule avec la famille de Molins.

Les Archiduchesses sont arrivées 25 minutes avant le départ du train, par le bureau du chef de gare ; aussitôt qu'elles m'ont aperçue, elles sont venues successivement me prendre la main et me remercier de tout ce que j'avais fait pour elles. La jeune Archiduchesse m'a dit : «le Roi vous remercie et vous en est très reconnaissant». Le Marquis de Molins a présenté une famille espagnole, je me suis mise à l'écart ; au

moment du départ, elles se sont encore avancées chacune vers moi, m'ont encore tendu la main avec les compliments les plus aimables. En répondant à la fiancée du Roi, je lui ai dit : «J'espère que si la Reine d'Espagne fait encore l'honneur à Arcachon de la visiter, elle voudra bien accepter l'hospitalité complète à la villa Pereire». Elle m'a fait un sourire des plus gracieux en inclinant la tête en signe d'acquiescement. Puis elles sont montées dans leur simple compartiment, l'Archiduchesse Marie-Christine s'est tenue à la portière, causant avec nous et, jusqu'au dernier moment, nous faisant avec ses mains des adieux des plus aimables.

Le Marquis de Molins les accompagnait jusqu'à Paris. Lui aussi m'a dit : «le Roi m'a chargé de vous remercier de tout son cœur». Il dit à Albert : «J'espère vous voir à Paris».

Hier le Comte et la Comtesse de Luna, son fils et sa belle-fille m'ont fait demander s'ils pourraient venir aujourd'hui me rendre visite. Ils sont venus à 5 heures, m'ont dit qu'ils seraient bien heureux, si je venais à Madrid, de m'en faire les honneurs et si j'avais des commissions qu'ils s'en chargeraient avec plaisir.

La villa va devenir le pèlerinage de tous les Espagnols. J'ai reçu depuis hier, je ne sais combien de demandes (entre autres du Correspondant de l'Illustration espagnole qui a déjà envoyé la photographie de la villa à Madrid, mais qui désirerait celles du grand salon et de la salle à manger). Je vais essayer de les faire faire. Je les enverrai si elles réussissent au Duc de Sesto qui en fera l'usage qui lui conviendra. Je ne veux pas faire une chose qui pourrait contrarier le Roi. J'ai réussi jusqu'à présent à ne pas être le jouet des reporters, je préfère rester ainsi.

NOTES

- 1) Institutrice de ses filles.
- 2) Sa sœur Claire.
- 3) Thurneyssen, son beau-frère.
- 4) Son frère.
- 5) Sœur de Cécile Rhoné qui avait épousé Isaac Pereire, son oncle.

NOTES DE LECTURE

« LE FESTIN N° 26 » : LA VILLA ALGERIENNE, UN FESTIN D'ERREURS

Ecrire sur la Villa Algérienne n'est pas très original. Ce peut être utile, à condition d'être sérieux.

« *Chapelle Sainte-Marie du Marie* » : La chapelle fut bénie en 1885 sous le nom « Sainte-Marie du Cap ». En fait, dans la famille Lesca, on l'appelait tout simplement « la chapelle ». Son nom véritable était Notre-Dame des Dunes que l'on trouve dans Rebsomen, mais il n'était jamais employé. On dit toujours « la chapelle de l'Herbe ».

« *Chapelle ... toujours debout face à l'Océan* » : Elle lui tourne le dos !

« *Marié à une femme algérienne* » : Non ! s'il est bon de tordre le cou à des légendes tenaces, il ne faut pas en rajouter. Nous n'avons jamais entendu parler d'une « femme algérienne ».

« *Marie Godbarge tint à ce qu'une chapelle soit construite près de la villa* ». « *Les tempêtes empêchaient quelquefois d'embarquer* » pour aller à la messe « à Arcachon » : Non ! En 1885, Léon Lesca a soixante ans. Il est père de quatre enfants. La villa est construite depuis vingt ans. Le personnel est nombreux. L'Herbe, Le Canon commencent à se peupler. Il n'y a aucune église à proximité. Notre-Dame des Flots n'est pas encore construite. Lège est à quinze kilomètres et il n'y a pas de route. Il ne saurait être question

d'embarquer toute cette population vers Arcachon, tempête ou non. La construction de la chapelle répondait en réalité à un besoin profond.

« *Le président de la République Jules Grévy autorise la famille Lesca à construire une chapelle* » : Une telle décision qui n'avait vraiment rien de très exceptionnel dépendait du ministère des cultes après approbation de l'Archevêque de Bordeaux.

« *Léon Lesca de passage en France en 1862 acheta ...* » : Léon Lesca avait des chantiers en France où il venait souvent. En l'occurrence, c'est son frère Frédéric qui se chargea de la négociation. C'est à peu près à la même époque qu'il fit construire sa maison de la rue du Palais Gallien. C'est beaucoup pour un simple « passage ».

« *La Villa Algérienne participe à la vague orientaliste* » : Non. C'est en souvenir de ses années passées en Algérie que Léon Lesca a fait construire la Villa dite *Algérienne*.

« *Pour vivre en autarcie à l'écart de la folie balnéaire d'Arcachon* » : En 1862 ! C'est une plaisanterie. Il s'agissait en fait pour les deux frères d'acheter des pins pour alimenter en résine les usines de Frédéric.

« *L'architecte Eugène Ormières entreprend la construction de la Villa Algérienne* » : Non. Nous ne savons rien d'un éventuel architecte. Peut-être, il n'y a pas eu d'architecte mais de simples entrepreneurs. Eugène Ormières s'est contenté de construire la chapelle plus de vingt ans après.

« *Un domaine de vingt-sept hectares* » : C'est la surface du parc et non du domaine qui s'étendait de Claouey à l'entrée du Cap-Ferret actuel.

« *Un campanile* » : Un campanile est un clocher à jour ou un clocher isolé du corps de l'église. La chapelle n'a pas de campanile.

« *Radoub du port d'Alger* » : Radoub signifie réparation, entretien de la coque d'un navire. Il faut comprendre « bassin de radoub ».

« *Située tout près de la rue Bal-el-Oued où habitait Léon Lesca...* » : A notre connaissance, aucun texte ne confirme cette affirmation.

« *Villa transformée en bastringue* » (?) : En salon de thé. Un projet de casino échoua pour plusieurs raisons.

Max BAUMANN,
Robert, Françoise et Françoise COTTIN,
Gabriel LESCA

LE SIECLE DE PAUL-LOUIS WEILLER DE JACQUES MOUSSEAU

Une fois n'est pas coutume, j'ai envie aujourd'hui de massacrer un livre et j'ai choisi pour cela la biographie de Paul-Louis Weiller, paru récemment chez Stock. Vous allez tout de suite vous demander quel rapport avec notre région ?

En 1848, un banquier juif alsacien, Léopold Javal, avait fait l'acquisition du château d'Arès. Son fils aîné, Emile Javal, ingénieur des mines, avait entrepris des études de médecine pour devenir médecin ophtalmologiste dans le but d'opérer le strabisme de sa petite sœur Sophie. Cette Sophie Javal s'était mariée avec Paul Wallerstein. Elle devait hériter du domaine arésien, l'habiter et le gérer de 1893 jusqu'à sa mort intervenue à Arès, le 31 décembre 1947.

De son côté, la fille aînée d'Emile Javal avait épousé un homme d'affaires, mi-industriel, mi-financier, Lazare Weiller avec lequel elle devait avoir quatre enfants dont le dernier était ce Paul-Louis Weiller. Celui-ci, à la mort de sa grand-tante Sophie Wallerstein, avait créé l'*Association des Amis de la fondation Wallerstein* dont il devait s'occuper jusqu'à son décès. Devenue depuis lors Association des amis de l'œuvre Wallerstein, la fondation a fait surtout parler d'elle à travers les démêlés judiciaires qui l'ont opposée au père François du Plessis.

Paul-Louis Weiller était certainement un homme

somptueux. Courageux, il avait été abattu plusieurs fois en avion lors de la première guerre mondiale. Richissime, il dirigeait avant-guerre les usines de fabrication de moteurs d'avions Gnôme et Rhône. Volontaire, il s'est accroché pour devenir centenaire, après quoi il s'est laissé mourir dans les trois mois qui ont suivi. Rien ne peut mieux le définir que le surnom que lui donnait Greta Garbo : Paul-Louis XIV !

Né en 1893, il était le contemporain de Marcel Dassault d'un an plus âgé que lui. Industriels en aéronautique, les deux hommes ont eu un destin assez similaire et ils sont souvent opposés même si la renommée de Paul-Louis Weiller n'a rien de comparable à celle de Marcel Dassault. Je remarque qu'en 1992, la biographie consacrée à Marcel Dassault s'intitulait *Marcel Dassault, la légende d'un siècle*, alors que celle de Paul-Louis Weiller porte comme titre *Le siècle de Paul-Louis Weiller*.

Mais celle-ci est si décevante que je ne sais par où commencer pour en dire tout le mal que je pense. En fin d'ouvrage, une bibliographie importante est proposée dans laquelle je relève plusieurs titres d'un historien contemporain : M. Emmanuel Chadeau. Ce qui n'est pas bon signe. Est mentionné bien sûr le livre de cet historien consacré à l'histoire de l'industrie aéronautique publié en 1987 chez Fayard et sous-titré *De Blériot à Dassault*, ouvrage qui ne m'avait pas laissé un bon souvenir par toutes les approximations ou erreurs qu'il contenait. Par exemple, il faisait de Louis Blériot, un veuf, père de sept enfants, qui serait mort le 5 mai 1935, alors qu'en vérité Blériot, qui n'avait que six enfants, s'était éteint le 1^{er} août 1936, laissant sa veuve honorer encore de sa présence, en 1959, la cérémonie du cinquantième anniversaire de la célèbre traversée de la Manche ! C'est dire le sérieux de l'ouvrage.

Bref, le livre de Jacques Mousseau, s'appuyant sur ceux de ce M. Chadeau, se contente trop souvent de l'a peu près.

Sur la quatrième de couverture, l'auteur n'oublie pas de nous préciser qu'il est docteur ès lettres. Sans doute pour nous rassurer. Il y a encore vingt ans, une telle mention aurait voulu dire qu'il possédait certaines connaissances littéraires. Aujourd'hui où tout se perd, se prévaloir d'un doctorat ès lettres, c'est avouer son ignorance des mathématiques et des sciences physiques. Et M. Jacques Mousseau n'hésite pas à nous le prouver, qui écrit de façon péremptoire, page 196, que « *la puissance d'un moteur est le nombre de chevaux par kilo de poids du moteur* ». Ouille ! Ouille ! Ouille !

Ceux qui s'interrogent sur les causes des catastrophes qui endeuillent trop souvent le transport aérien peuvent se demander si, dans tout le processus qui précède ces tragiques événements, ne s'intercale pas quelque part le calcul de la puissance des moteurs de l'aéronef par quelque docteur ès lettres... Mais ce n'est pas tout.

Dans la bibliographie qu'il nous propose, M. Jacques Mousseau ne manque pas de citer le livre de Louise Weiss, *Souvenirs d'une enfance républicaine*. La deuxième fille du docteur Emile Javal avait épousé un polytechnicien et leur fille aînée n'était autre que Louise Weiss. Qui était donc la cousine germaine de Paul-Louis Weiller. Dans ses souvenirs d'enfance, Louise Weiss parle bien sûr de ses séjours au château d'Arès, chez sa grand-tante Sophie Wallerstein, mais aussi des parties qu'elle faisait avec ses nombreux frères et soeurs puisqu'elle n'en avait pas moins de cinq ! Ce qui n'empêche pourtant pas M. Mousseau d'écrire (page 1112) :

« *Jeanne, l'une des trois filles du docteur Emile Javal, avait épousé Paul Weiss, ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique. Elle-même n'eut qu'un enfant, une fille, Louise Weiss* ». Aïe ! Aïe ! Aïe !

Une chose est sûre, M. Jacques Mousseau n'a pas même pris la peine de lire la bibliographie à laquelle il se réfère sans vergogne. A l'exception peut-être des ouvrages de M. Emmanuel Chadeau. Mais tout cela n'est qu'anecdotes.

Ce livre finalement ne rend en rien la personnalité hors du commun que devait être celle du modèle choisi. C'était un homme d'argent. En tous les cas, il en brassait beaucoup, malgré quelques revers de fortune, sans que l'on comprenne très bien d'où provenaient ses capitaux. S'agissait-il d'une fortune héritée ? De celle d'un industriel ? De celle d'un spéculateur ? Tout ce qu'il touchait semble s'être transformé en or, comme par enchantement. Mais on ne pouvait rien lui reprocher. Bien des méchants lui feront des misères, le traînant devant les tribunaux, mais il obtiendra toujours des non-lieux. Et quand son entreprise aéronautique sera nationalisée pour la punir de son attitude juste avant et pendant la guerre, ce sera de la faute des communistes qui noyautaient le gouvernement !

En quelque sorte, Paul-Louis Weiller est un précurseur de la trop fameuse formule : « Responsable mais pas coupable ! ».

Autant la richesse d'un Marcel Dassault semble méritée, autant la sienne demeure mystérieuse. Et je ne suis pas sûr que ce soit là le message qu'ait voulu faire passer son biographe.

Il y a cependant un air de famille prononcé entre le petit-neveu, Paul-Louis, et sa grand-tante Sophie surtout si l'on en croit le portait que faisait de celle-ci en 1960 Paul Martin dans son *Histoire du Grand Domaine d'Arès* :

« Elle se préoccupait continuellement d'affaires : vendre et acheter des terrains, petits ou grands, mais toujours au moindre prix, car elle était calculatrice, patiente, et même compliquée.

« *Quel contraste curieux entre la parcimonie de la femme d'affaires qui compte et qui calcule, d'une part, et d'autre part la générosité, presque la prodigalité de la femme philanthrope qui donne* ».

Parce que Paul-Louis Weiller partageait également son temps après la guerre, entre des spéculations surtout immobilières et des actions de mécénat.

Il est clair aussi que c'était un homme à femmes. Il se servait de celles-ci comme touche finale à la décoration de ses nombreux intérieurs. Enfoncé Cadet Rousselle et ses trois pauvres maisons ! Paul-Louis Weiller possédait en propre quatre-vingts résidences dont la plupart luxueuses, toutes meublées et servies par un personnel pléthorique. Quand il changeait de mobilier, il changeait de femme. Et s'il ne s'est marié que deux fois, il était toujours entouré de très jeunes et très jolies filles qu'il payait parfois, croit nécessaire de préciser avec délicatesse l'auteur : « *La vie est considérée comme un échange et chacun offre ce qu'il a* ».

Pourtant, les femmes sont les grandes absentes de ce livre où elles n'apparaissent que fort épisodiquement. La photo qui montre notre héros habillé en hippie aux côtés de Brigitte Bardot, et cette autre où, en smoking, il semble apprécié en connaisseur le décolleté vertigineux de sa voisine, Sophia Loren, nous en disent beaucoup plus sur le sujet. Il y a en effet, encartées en milieu du livre, une cinquantaine de photographies. Eh bien, leur examen nous en apprend davantage sur Paul-Louis Weiller, que la lecture des 585 pages qui lui sont consacrées !

Finalement, le seul intérêt que je trouve à ce travail trop vite fait, c'est qu'il participera, d'une façon ou d'une autre, à la sauvegarde de la mémoire de Paul-Louis Weiller. Pour le reste...

Je ne peux que vous conseiller d'économiser 150 francs, en n'en faisant pas l'acquisition. Contentez-vous d'en feuilleter les photographies, chez votre libraire habituel, et ce sera bien suffisant...

Jean-Pierre ARDOIN SAINT AMAND

VIE DE LA SOCIETE

NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Jacques CHEVALIER (Albi), Ecole Brémontier (La Teste), M. Jacques VILLACAMPA (La Teste), M. Jean-Pierre ALLIAS (Lège), M. François PEETERS (La Teste), M. Bernard LAVIALLE (Pessac), M. Robert GAUVIN (Chauvigny - 86), M. Yves GUILHEM (Arcachon), M. François CASSOT (Arcachon), Mme Marie HERNANDEZ (Cenon), Mme Chantal SCHIRR-BONNANS (La Teste), Association des Professeurs de Biologie et Géologie (Bordeaux), Association Les Voiles d'Antan (Gujan-Mestras), Mme Sarah POULAIN (La Teste), Ecole Jules Ferry (Gujan-Mestras), Mme Claudine SZELEWA (Arcachon).

Bienvenue à tous.

Nous sommes à ce jour 627 mais nous étions 653 l'an dernier à la même époque... ! Comme je l'ai exposé lors de l'Assemblée Générale, nous vieillissons tous, c'est la vie. Il faut donc de nouveaux adhérents. Et si nous faisons tous ensemble le pari d'atteindre, voire de dépasser, 700 membres en fin d'année ?

Un autre pari que votre trésorier vous propose : qu'il n'y ait plus de rappels à partir de la fin mars, ce qui lui permettra entre autres choses de servir rapidement tous les livres demandés. En effet, nous ne pouvons pas faire d'envois isolés (temps et coût s'y opposent) ; nous devons donc toujours attendre qu'un certain volume soit à expé-

dier, si bien que celui qui a réglé sa cotisation de soutien 1999 début décembre 1998 et demandé un livre n'a pu être servi que fin janvier 1999. Si depuis deux mois les cotisations arrivent certes tous les jours, elles le font mais... par petits paquets.

Fin janvier 1999, presque la moitié des abonnés a réglé. C'est un peu mieux que l'an dernier.

Robert AUFAN

DE PROFUNDIS

Sous ce titre éloquent, notre ami Denis Blanchard-Dignac nous a écrit : *« Ainsi la demeure des Baleste-Marichon, sise au 3 de la rue Pierre Dignac, à La Teste, décrite dans le bulletin n° 97 de la S.H.A.A. sera détruite. A sa place, un immeuble verra le jour dénommé «les Olympiades»... On aurait aimé que le nom des Baleste-Marichon, qui fournirent deux maires à La Teste et une lignée exemplaire dans l'attachement au Pays de Buch, soit perpétué dans la commune. En effet, seule une ruelle, à Arcachon, à l'emplacement d'une ancienne propriété forestière des Baleste-Marichon, commémore ce vieux nom testerin ». Et notre ami regrette que le souvenir des vieilles familles ainsi que leurs demeures disparaissent petit à petit, craignant que « plus rien ne reste un jour de notre patrimoine historique et culturel ».*

Cette lettre appelle quelques remarques :

- les vieilles demeures disparaissent, c'est vrai, mais il en a toujours été ainsi et jusqu'en 1930 aucune loi ne protégeait les vieux bâtiments, ni même les châteaux, églises, cathédrales et autres monuments.
- les genres de vie évoluent, les anciennes demeures, souvent inadaptées au confort moderne, sont très grandes et parfois mal entretenues, ce qui suppose pour les restaurer de très gros investissements.
- les héritages se font, et c'est tant mieux, de plus en plus tard... C'est la rançon de l'allongement de la durée de vie, et les enfants qui, pour trouver du travail, ont dû

souvent s'expatrier, ont alors déjà fait leur vie, construit leur propre maison et ne savent parfois que faire de ces vieilles demeures ancestrales. Le problème se complique d'ailleurs lorsqu'il y a plusieurs héritiers ; il faut alors partager... ou bien quand il s'agit de parents éloignés, les droits de succession obligent souvent à vendre.

Enfin la pression spéculative est telle sur les rives du bassin que nombre de demeures bourgeoises achetées autrefois par des notables soucieux de leur paraître - il suffit de regarder les plaques professionnelles qui les ornent - ne trouvent plus preneur, d'autant que l'évolution pousse à séparer de plus en plus le lieu de travail du domicile.

Alors que faire ? Ce sont souvent les collectivités locales qui sauvent les vieilles demeures ; les exemples sont visibles partout dans nos communes, mais on ne peut leur demander de tout acheter. Il existe aussi des mesures administratives : inscription ou classement au titre des sites, mais ce n'est possible que si la valeur architecturale ou historique du bâtiment le justifie. Se posent d'ailleurs, dans ce cas, des problèmes financiers : certes les propriétaires peuvent être aidés pour les travaux mais cela entraîne des sacrifices immédiats. L'inscription, c'est une porte fermée au nez du promoteur et des ses offres souvent mirobolantes ; or, la compensation financière n'existe pas et l'on ne peut exiger de personnes privées qu'elles refusent ces offres au nom de l'intérêt public, la conservation du patrimoine !

Reste donc la bonne volonté, l'attachement du propriétaire - ou des héritiers - à ses vieilles pierres, s'il peut les entretenir ; encore faut-il qu'on l'y encourage par des mesures incitatives¹.

Dans le cas contraire... un nom de rue, une plaque peut certes rappeler le souvenir des générations qui y vécut. C'est très fréquemment le cas² et s'il n'est pas possible de trouver une rue disponible dans l'environnement immédiat, rien n'empêche le promoteur de poser une plaque. Cela atténuera l'agression dont, aux yeux de certains, il a pu se rendre coupable.

Robert AUFAN



NOTES

- 1) Ces réflexions, je les ai souvent entendues lorsque, pour l'édition des dessins de Léo Drouyn, j'ai dû m'intéresser à l'histoire de vieilles villas arcachonnaises, mais aussi dans la préparation d'un prochain article qu'avec D. Blanchard-Dignac je consacrerai à l'une des plus belles maisons de La Teste.
- 2) Dans l'étude des toponymes testerins que je suis en train de rédiger et qui devrait prendre la forme d'un *Dictionnaire des noms de lieux et de rues*, j'ai noté que près de 70 % des noms de rues de la commune sont déjà liés au milieu local et que près de 20 % concernent des personnages historiques locaux ou liés à l'histoire locale. Nul doute qu'au rythme où s'ouvrent les nouvelles voies, la mémoire des Baleste-Marichon pourra trouver sa juste place.

APPEL

M. Louis Camin, du Porge, nous a interrogés sur " le nom du trois-mâts ayant eu l'ancre de belle taille exposée au rond-point central, près de l'église du Porge ". Toute information serait la bienvenue.

ACTIVITES DE LA SOCIETE

Dans le cadre du Salon Arts et Passions, le samedi 18 décembre 1998, a été présenté à la presse, aux élus et aux visiteurs présents le troisième volume des dessins de Léo Drouyn, *Le Bassin d'Arcachon et la Grande Lande*.

A l'issue de notre assemblée générale du 17 janvier 1999 dont le compte rendu sera diffusé à nos adhérents avec le bulletin du 2^e trimestre 1999, notre ami François Thierry a présenté sa conférence : *A propos du fanum de Lamothe, les temples celto-romains dans les Gaules* dont le texte sera publié au cours de cette année.

Le mardi 26 janvier, Michel Boyé a évoqué, pour l'Université du Temps Libre d'Arcachon (ex C.U.I.), les *Naufrageurs et pilliers d'épave en Pays de Buch, du XVI^e au XIX^e siècle*.

PUBLICATIONS

La Fédération Historique du Sud-Ouest propose à tout acquéreur d'un volume des actes du Congrès du Cinquantenaire un livre à choisir parmi les 4 titres suivants :

- Vins et vignobles d'Aquitaine
- Révolutions en Aquitaine
- Notre-Dame de Moirax
- l'Aquitaine aux XVI^e-XVIII^e siècles.

Quant aux deux volumes des Actes du Congrès du Cinquantenaire, il s'agit de *Bordeaux et l'Aquitaine* paru en décembre 1998 (300 F + 35 F frais de port) et de *Bordeaux, porte océane* - à paraître en février 1999 (même prix) ; leur acquisition groupée est proposée à 500 F + 70 F pour frais d'expédition.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétaire ou au président de la S.H.A.A.

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL - 51 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Conservateur Général du Patrimoine

Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste de Buch - Tél. 05 56 66 36 21

Vice-Président

—

Secrétaire

M. Pierre GIRAUD, B.P. 27, 33115 Pyla sur Mer

Secrétaires-Adjoints

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 05 56 83 12 74

M. Jacques CLÉMENS - 24, avenue Jean Cordier - 33600 Pessac

Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 La Teste de Buch - Tél. 05 56 54 48 84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 Cestas - Tél. 05 56 07 62 52

Conseil d'Administration

MM. Ardoin Saint Amand - Aufan - Baumann - Boyé - Brouste - Castet - Clémens - Daney - Eymeri - Giraud - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Stefanelly - Teyssier - Thierry - Valette.

Contrôleurs aux comptes : MM. Jacques et Stefanelly

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)
M. RAGOT (Président Honoraire)

Pour tous renseignements, s'adresser au président ou au trésorier.

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au président pour la rédaction du bulletin et les communications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.